



ORGANE PÉRIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
59 rue Gabrielle, Bruxelles 18
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
38 avenue Em. Bossaert, Bruxelles 8 - TEL. 25 04 76
C.C.P. 2133 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " Bruxelles 8

Abonnement de sympathie :
20 F les quatre numéros



L'adieu à l'Armée

Au cours des fastes du 1 Ch. A., conduits par le Chef de Corps, le lieutenant-colonel Delogne, trois officiers Ch. A. particulièrement éminents, placés récemment en position de retraite ou en voie de l'être, passent une dernière fois la revue des troupes. On a reconnu le général-major Lucien Champion, le colonel André Lalière et le colonel Firmin Remience.

(Photo « Meuse-Luxembourg »).

C.P. 3908.97
rvice Social de la Frat. Ch. A.

ésident :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

crétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Mètres, Arlon

ésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

ASTOGNE - MARTELANGE -
IBRET

C.P. 2409.28

ésident :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne
Tél. 062 / 214.34

crétaire :
J. MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

ésorier :
Victor LEFEBVRE
168, rue de Neufchâteau, Bastogne
Tél. 062 / 213.64

ERTRIX

ésident :
Edouard KLEIS
22, Grand-Place, Betrix
Tél. 061 / 413.89

crétaire - Trésorier :
Emile C. SON
31, Grand-Place, Betrix
C.C.P. 2390.73

RABANT

C.C.P. 3522.42

ésident a.i. :
Jean GOFFART
5, avenue des Chrysanthèmes, Brux. 2
Tél. 78.45.74

crétaire :
Albert GUSTIN
80b, avenue de la Brabançonne
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

ésorier :
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

REZEE

ésident :
Yvon LONRE
Rue des Combattants, Erezée
Tél. 086 / 470.23

crétaire :
Joseph BAUDOUIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19
C.C.P. 3925.23

TALLE

C.C.P. 8239.62
ésident :
Gaston EPPE, professeur
Vance

crétaire :
Léon POSTAL
Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.87

ésorier :
R. CLAUSSE
Chantemelle

LORENVILLE

ésident :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44
C.C.P. 600.58

crétaire :
Joseph JACQUES
18, route d'Orval
Florenville

ésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

Liste d'adresses des membres du conseil d'administration et des dirigeants des sections régionales

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :

et Rédaction du bulletin :

Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

VICE-PRESIDENTS

NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix
47, rue de Marche, Bastogne
Tél. 062 / 214.34
Robert LEPAGE
Vance (Etalle)
René PIEDBCEUF
53, rue des Rhexux
Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.39
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

SECRETAIRE NATIONAL :

Victor ROBERT
26, Drève des Etangs,
Linkebeek-Bruxelles
Tél. 58.26.08

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. : Privé : 063 / 243.13
Bureau : 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

ADMINISTRATEURS :

Administrateur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON
Bruxelles 8
Tél. 25.04.76
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

Administrateurs - conseillers

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
60, square des Latins, Bruxelles 5
Tél. 49.88.59
Colonel e.r. André LALIERE
6, ch. de Bruxelles, Waterloo
Tél. 54.93.83
Colonel e.r. Firmin REMIENNE
71, av. de l'Université, Bruxelles 5

Délégués des sections :

Joseph ANDRE
(Houffalize)
René AUPHENNE
(Virton)
Albert BALBEUR
(Neufchâteau)
Roscius CATIN
(Vielsalm)
Eugène DEVOGHELE
4, quai de l'Ourthe, Liège
Tél. 04 / 43.79.46
Gaston EPPE
(Etalle)
Edouard KLEIS
(Betrix)
Victor LEFEBVRE
(Estonagne)
Raymond REUTER
(Arlon)

N.B. : Quand les numéros de C.C.P. sont indiqués sous le nom de la section, ils sont ouverts au nom de celle-ci. Quand ils figurent après le nom du trésorier ou d'un autre membre du comité, c'est le compte personnel de celui-ci.

SOMMAIRE

Pages	
3 - 4	Communications du président.
5	Fraternelle du 10 ^e de Ligne.
6	Hommage au général Champion.
7	Le colonel BEM Marlière, nouveau commandant militaire du Luxembourg.
8	Tombola « Cité de l'Espoir ».
9	A l'Ecole d'Infanterie.
10 - 11 - 12	La vie de la Fraternelle.
13 - 14	Les fastes et la vie au 3 Ch.A.
15	Notre 23 ^e me pèlerinage à Vinkt.
16 - 17 - 18 - 19 - 20	LE CONGRES NATIONAL A VIELSALM.
21	Les fastes du 20 A.
22 - 23 - 24 - 25	Les fastes et la vie au 1 Ch.A.
26 - 27	La Cité de l'Espoir.
28	Coups de boudoir.
29 - 30	Les droits des combattants.
	La réalisation des promesses gouvernementales.

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE
C.C.P. 7621.37

Président :
Joseph ANDRE
Brisy (Cherain)
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
28, rue Ville Basse
Tél. 062 / 280.54

HUY
C.C.P. 7180.09

Président :
Emile ANSELMIE
109, rue Sainte-Yvette, Huy
Tél. 085 / 125.43

Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Antheit
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :
Gaston JOIRET
28, Grande Rue, Antieit

LIEGE - VERVIERS

Président :
René PIEDBCEUF
53, rue des Rhexux
Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.39

Secrétaire - Trésorier :
Paul DUBOU
57, boulevard d'Avroy, Liège
Tél. 04 / 32.28.75
C.C.P. 7956.94

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 3255.67

Secrétaire - Trésorier :
Alexis BAUDUIN
11, rue de la Flovrette
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

C.C.P. 3640.57

Président :
Gaston BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :
Georges GILSOUL
60, rue de Bruxelles, Namur

Trésorier :
Jacob SWINNEN
13, rue Blondeau, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Président :
Albert BALBEUR
Leglise
Tél. 063 / 432.28
C.C.P. 3791.87

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

VIELSALM

Président :
Roscius CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire :
Georges SCHMITZ
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :
Emile GOOSSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTION

Président :
René AUPHENNE
24, Champi, Dampicourt
Tél. 063 / 577.18

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOT
114, rue du 11^e R.I.F., Signeulx
C.C.P. 6777.73

1^{re} CHASSEURS ARDENNAIS
B.P.S. 14 - RFA - C.C.P. 8223.03

Président :
Adjudant-chef retraité MOTTE
Secrétaire - Trésorier :
Adjudant LEURIS

Communications du Président

BIENVENUE A NOS AINES

C'est avec émotion et respect, mêlés d'admiration, que nous saluons l'entrée dans notre association de nos glorieux anciens de 1914-1918, membres de la fraterne du 10^e régiment de Ligne. Certains d'entre eux, qui se trouvaient encore sur la brèche en 1940, plus particulièrement dans le cadre officiers et sous-officiers, étaient des nôtres depuis longtemps.

Nous avons voulu établir un statut spécial qu'aucune autre association n'a réalisé avant nous : la Fraternelle du 10^e de Ligne continue d'exister et demeure totalement indépendante de la nôtre, mais tous nos membres sont désormais membres honoraires, c'est-à-dire MEMBRES DE PLEIN DROIT de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, sans payer de cotisation. Cela signifie qu'ils recevront notre bulletin et pourront compter, comme les membres effectifs et adhérents, sur tous les services de notre fraterne.

Cette décision — unique en son genre, répétons-le, et ainsi, une fois de plus, les Chasseurs Ardennais ont montré l'exemple — implique pour nous des devoirs qui se prolongent et se ramifient dans nos sections régionales et locales. Si ce n'était habituellement l'inverse qui se produisait, nous écririons que nous avons « adopté » nos aînés, c'est-à-dire que nous avons pris l'engagement de veiller sur les derniers d'entre eux, de les assister et les soutenir moralement et matériellement, ainsi que les enfants le doivent à leurs parents; de faire en sorte aussi qu'après eux le souvenir, les traditions de notre glorieux 10^e le Ligne, ancêtre des Chasseurs Ardennais, soient maintenus et honorés.

L'ADIEU A L'ARMEE

Nous avons participé ces derniers mois à plusieurs cérémonies bien émouvantes, constituées par les adieux à l'Armée des plus anciens parmi nos officiers et sous-officiers. Quelques noms rappelleront à nos lecteurs des figures particulièrement chères aux Ch.A. : ce fut le 1^{er} novembre 1968, l'adjudant de corps Motte au 1 Ch.A. (34 ans de bérêt vert), mais qui demeure président de notre grande section là-bas; ce fut le 1^{er} janvier 1969, le lieutenant-colonel Pecquet, 2 Ch.A. en 1940 et 3 Ch.A. après la guerre, qui nous rendit notamment de grands services comme chef du Centre de Recrutement et de Sélection; ce furent au 1^{er} avril, le colonel Remienne, le recordman indépassable, dont j'ai pu dire à Vielsalm qu'il était pour les Ch.A. « une institution », et le colonel André Lalière, de la 10^e Cie du 3 Ch.A. en 1940, et qui commanda par la suite le 2 Ch.A., puis le 1 Ch.A. Durant sa longue mission de directeur général des services de l'encadrement au MDN, il fut pour la fraterne un conseiller particulièrement précieux, de même qu'il affirmait, par sa présence à de nombreuses manifestations, qu'on peut être, à la fois, foncièrement attaché au pays de Charleroi — n'est-ce pas Madame Lalière ? — et aux Bérêts verts. En mars, à Vielsalm, venait le tour de l'adjudant Geelen, arrivé au 3 Ch.A. dès 1934. Et maintenant, le 1^{er} juillet, c'est le général Champion qui a pris sa retraite. Il était le dernier officier en activité à avoir appartenu au 3 Ch.A. dès sa création et son arrivée à Vielsalm en 1934. Par la suite, même durant ses missions de confiance au Congo, jamais il n'a ménagé sa fidélité aux Chasseurs Ardennais dont, comme le soulignaient les généraux Gheysen et Werbrouck, il a voulu conserver la hure et le bérêt vert jusqu'à ce que son accession au généralat l'obligeât à porter un képi à bande amarante.

Ce n'est pas sans mélancolie que l'on voit ainsi accéder à la retraite les derniers officiers des commencements de nos unités. Heureusement, la relève se fait dans de bonnes conditions. L'esprit se perpétue et les traditions se transmettent. Sont toujours en activité un certain d'officiers et sous-officiers de 1940. En outre, on voit dans le cadre, beaucoup de fils d'anciens qui souhaitent vivement poursuivre l'œuvre de leur père, et nous espérons qu'il sera veillé à ce que ces souhaits soient exaucés lors des affectations.

L'autre jour, M. Pierre Emmanuel qui succédait à l'Académie française à feu le Maréchal Juin, prononçait un remarquable discours, consacré largement à l'« état militaire » cette « fonction sacrificielle ». Et de citer une phrase de Baudelaire : « Il n'y a de grand parmi les hommes que le poète, le prêtre et le soldat. » Le récipiendaire vantait aussi les vertus militaires, l'officier « sorte de moine-soldat... pétrisseur d'hommes » dont la vocation est « toute d'obéissance en même temps que de responsabilité ».

Et de rappeler aussi un écrit de 1926 émanant d'une autre soldat illustre, Charles de Gaulle, que méditeront avec sérénité ceux à qui nous rendons un hommage bien mérité : « Il est doux d'avancer, mais la question est ailleurs : il s'agit de marquer ». C'est ce qu'ils ont fait les uns et les autres : être des passants qui ne passent pas !

CONGRES NATIONAL

Un ministre ancien Ch.A., deux généraux anciens Ch.A., le commandant militaire de la province, trois députés permanents ou « ministres » du Luxembourg, le bourgmestre de la ville, les trois chefs de corps, un nombre important d'officiers supérieurs, des centaines d'anciens — quelque 500 aux cérémonies a-l-on dit et au moins 400 repas — une population et une caserne accueillantes, du soleil, une organisation aussi parfaite que possible, une ambiance du tonnerre, au point que même les amplificateurs ne purent prendre le dessus à la réception et qu'au déjeuner on ne s'est tu que durant l'allocution — remarquable d'ailleurs — du ministre Hanin et celle, particulièrement élevée et éloquent, du président du 10^e de Ligne : voilà la recette de la réussite d'un congrès national qui fera date et dont nous ne parlerons pas davantage ici.

Nous constatons avec satisfaction une participation de plus en plus active à nos grandes manifestations, en même temps que nos effectifs continuent de progresser rapidement, en dépit, hélas !, d'un nombre grandissant de décès. A la pointe de cette avance, Houffalize qui a dépassé le cap des 750 membres; le 1 Ch.A. au moins 1.350, mais les autres progressent aussi : la section d'Erezée, par exemple, a accru cette année ses effectifs de 50 p.c. Et nous avons, enfin, le ferme espoir de voir renaître une section vivante au « pays » du patron de l'Ardenne, Saint-Hubert.

VINKT

Manifestation combien réussie et émouvante dans sa simplicité que celle organisée, cette année encore à Vinkt. Nous étions bien deux cents ce qui représente une participation très marquante. Et si les autorités de Vinkt ont rendu spécialement hommage au président de la Fraternelle, elles ont voulu, par lui, s'adresser à toute notre collectivité.

Nous étions aussi le matin du 1^{er} juin à Courtrai, formant le groupe le plus compact et le mieux ordonné. A propos de cette cérémonie nationale (!) de Courtrai, et sans vouloir nous en prendre à un comité organisateur qui manque sans doute de surface, de moyens et de soutiens, regrettons à nouveau sa modestie, son caractère stéréotypé, son manque de grandeur.

Il nous est revenu qu'à l'occasion du XXX^e anniversaire de ce qu'on a dénommé « La Bataille de la Lys », S.M. le Roi aurait d'ores et déjà manifesté son intention d'être présent à Courtrai en mai 1970. Sans être le moins du monde irrévérencieux, pouvons-nous nous permettre de formuler à l'adresse de Sa Majesté une respectueuse sollici-

tation: que le Roi envisage d'assister l'après-midi à notre manifestation de Vinkt? Le Chef de l'Etat y vivrait une atmosphère autrement prenante, fondée sur la fraternisation, l'amitié entre Wallons et Flamands, qui commémorant dans un climat de ferveur patriotique leurs morts communs. Là, souffle le véritable esprit national, celui qui seul peut sauver l'unité de notre pays. Là, pas de problèmes linguistiques: on se comprend toujours quand on laisse parler son cœur.

Et comme la population de Vinkt et alentours, tout autant que les Chasseurs Ardennais, a si vivement regretté que son Souverain n'ait pu présider l'an dernier la grandiose manifestation nationale de solidarité et de fidélité au souvenir que fut l'inauguration du monument, nous serions à nouveau des centaines de bérêts voris pour l'acclamer — en français et en flamand — et pour défilé devant lui, comme nous l'avons fait en plusieurs circonstances mémorables.

UNITES CH.A.

Les fastes de nos trois unités Ch.A. se sont déroulés à nouveau avec éclat, et les anciens ont été accueillis de manière chaleureuse. Je me suis rendu, pour la première fois au 20 A., où l'on se montre très attentif à maintenir la filiation Ch.A. et le rattachement à nos traditions. Jamais, la liaison n'a été aussi étroite avec nos trois régiments. Nous sommes persuadés qu'elle se maintiendra avec les trois nouveaux chefs de Corps qui vont entrer en fonctions dans les semaines qui viennent.

CITE DE L'ESPOIR

IL FAUT que la tombola pour la Cité de l'Espoir, organisée par notre section 1 Ch.A., et plus particulièrement sa cheville ouvrière — et combien! — l'adjudant Leuris, sous les auspices de l'ensemble de la Fraternelle, soit une réussite complète. C'est notre réputation qui est en cause. Commandez des billets, demandez des carnets, suivant les instructions figurant plus loin.

Nous avons encarté dans chaque exemplaire de notre périodique, un bulletin de virement ou versement postal. Il suffit de le compléter d'autant de fois cent francs qu'on désire de carnets. Si chacun s'y met, nous pourrions clamer victoire et contribuer à aider ainsi les plus déshérités.

LE GOUVERNEMENT ET LES A. C.

Nous devons à l'objectivité et au devoir de gratitude de reconnaître que l'actuel gouvernement — s'il est en panne de Constitution — est, en revanche, sur le point de liquider pour l'essentiel ce qu'on a dénommé le contentieux des victimes de la guerre. Après avoir fait voter les projets du gouvernement précédent, il a déjà fait adopter par la Chambre et réglé par arrêtés royaux les principales questions demeurant en suspens. Il ne restera plus que des points de détail, en dehors d'une formule à rechercher pour garantir le pouvoir d'achat des pensions de guerre, par l'établissement d'un rapport constant avec une rémunération de l'Etat; de terminer l'aménagement de la législation sur les rentes, notamment en faveur des hospitalisés après le 28 mai 1940, congés de convalescence, militaires en France, etc. La vigilance des associations patriotiques ne devra pas se relâcher pour autant, mais elles n'ont pas intérêt — notamment afin de conserver crédit dans l'opinion — à se livrer à des escalades de style... syndicaliste!

LA POSTE ET NOUS

Le 17 avril dernier, le Président national a adressé au Directeur général de l'Administration des Postes la lettre suivante:

Je me vois contraint d'attirer, à nouveau, votre attention sur des déficiences graves dans le fonctionnement des services postaux, lesquelles, ces dernières semaines, ont été de nature à causer un préjudice important à notre association. Je vous cite trois faits précis, parmi d'autres:

1. Le 1er avril avant midi, ont été déposés à Bruxelles X environ 60 plis imprimés qui contenaient la convocation des dirigeants de sections à notre Congrès national qui se tient le 27 avril: aucun de ces plis n'a été distribué avant le 8 avril; certains ne sont pas arrivés à leur destinataire et, par exemple, les trois dirigeants de la section de Vielsalm organisatrice du Congrès, lesquels étaient, de ce fait, plus particulièrement intéressés par les documents en question, ne les ont reçus que le samedi 12 avril au matin, c'est-à-dire qu'il a fallu deux semaines pour assurer la transmission.
2. Le 9 avril avant midi, ont été déposées, à nouveau à Bruxelles X, une soixantaine d'enveloppes contenant documents destinés à notre Congrès: aucun destinataire n'a reçu les envois en question avant le 14 avril de l'après-midi, et le plus souvent, le 15 ou le 16; je n'ai pas encore confirmation du fait qu'ils soient parvenus à tous leurs destinataires.
3. L'imprimeur de notre bulletin trimestriel, « Le Chasseur Ardennais », a déposé à Bruxelles X, le mardi 8 avril, tous les exemplaires adressés individuellement dudit bulletin (environ 4.100): cet envoi n'a fait l'objet de distribution au plus tôt, que le lundi 14 avril; certaines sections m'ont signalé que la distribution ne s'était faite que le 16 ou le 17 avril, d'autres n'avaient encore rien reçu ce matin. J'ajouterais que l'exemplaire de contrôle que je me fais envoyer à moi-même était lacéré en plusieurs endroits et inutilisable.

Je répète que cette multiplication de négligences dans l'accomplissement d'un service public représente, pour nous, des ennuis considérables en ce qui concerne l'organisation de notre Congrès, du fait des retards inévitables qui vont s'ensuivre en tous domaines.

Nous n'avons même pas été honorés d'une réponse. Depuis lors, nous avons constaté de nouvelles déficiences qui consacrent ce que nous disions à Vielsalm, à savoir que la Poste était sur le chemin d'enlever haut la main le coquetier de la plus mauvaise administration du pays. Par exemple: notre section du Brabant a déposé à Bruxelles X une circulaire le 9 mai: elle a été distribuée au plus tôt le 19!

Certes, nous ne visons pas le personnel d'exécution, et surtout pas les facteurs, qui sont de bien braves gens et font ce qu'ils peuvent. C'est en haut lieu que le bât blesse et que règne la désorganisation et l'arbitraire.

A cet égard, un ami nous a mis en garde: attention! Il arrive qu'on pratique des représailles à l'égard de ceux qui rouspètent! Nous ne voulons pas le croire, mais pour nous prémunir, nous avons donné instruction à notre imprimeur de se faire délivrer un reçu lors du dépôt de ce bulletin et nous effectuerons des contrôles par sondages. La prochaine plainte ira au Ministre des PTT et au Parlement.

Albert HUBERT,
Président national.

P.S.: Notre dernier numéro contenait — à cause de la saison des gripes — plus de coquilles que de raison. On nous a fait écrire par exemple « jours d'affiliée » au lieu de « jours d'affilié » et on a fait de Florian le contemporain de son maître La Fontaine, en le situant au XVII^e siècle au lieu du XVIII^e (1755-1794). Tout le monde avait rectifié...

1914-1918 FRATERNELLE

des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne
NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



SECRÉTAIRE:

J. APPART, 1, rue de Rosendaal, Bruxelles 19 — Tél. (02) 43.68.45

Beste Wapenbroeders van het 10^e Linie

Nu maar alle gedachten bijeengelegd om dit eerste artikelijke naar te pennen in de « LE CHASSEUR ARDENNAIS » dit prachtoorgaan van onze jongere Wapenmakers de Ardense Jagers.

Wat een leuk iets voor ons, Cuderen, grust te zijn gesteld voor hetgeen het voortduren betreft of, beter gezegd, voor het blijven leven van onze geliefde Verbroedering. Met gerustheid mogen wij voortaan de toekomst in het oog zien. Zij, de Ardense Jagers zullen ervoor zorgen dat onze reemijde gesneuvelden en onze doden, onze tradities die de hunne omhellen en de glorierijke geschiedenis van ons Regiment niet verdwijnen zullen in de zwarte mist van de vergetelheid. Danken wij hen ervoor en wel in 't bijzonder hun Nationaal Voorzitter, de Heer Hubert en zijn dynamisch Komitee.

Dat zij ook, op hun beurt, Bevelhebbers en soldaten van de « Chasseurs Ardennais » Regimenten de overtuiging wezen toegedaan dat wij 10^e linie soldaten hen altijd voort in de hoogste eer zullen houden en dat zij rekenen op onze voortdurende sympathie en trouwe verknachtheid.

Op onze laatste Algemene Vergadering werd een goetdriftige toast gericht tot onze jongere wapenmakers, onmiddellijk daarop gevolgd door een even luidruchtige, het 10^e Linie ter eer door de Heer Hubert. Ik verwoofte me hier dit gebaar te herhalen erbij voegend voor onze twee Verbroederings de wens van: « Ad Multos Annos ».

Ik zou aan mijn plicht tekort komen moest ik vergeten diegenen onder U te bedanken die mij vervoegden te Wulpen bij de prachtige herdenking aan onze gesneuvelden Wapenbroeders en Luitenant-Generaal MICHEL, Bevelhebber van IV^e D.A. Bij het blazen van de « Last Post » zagen we HUN Blik ons erkentelijk toelichten terwijl onze vlaggen HEN diep groetten. Zolang geleden, toch nooit vergeten.

De Voorzitter, C. BEKE.

A nos nouveaux membres honoraires

Au message si empreint de chaleur humaine de votre président — dont je le remercie de tout cœur — et aux souhaits de bienvenue formulés dans mon éditorial, je souhaite préciser simplement ici qu'en suite des modifications apportées à nos statuts, à l'occasion de notre récente assemblée générale, les anciens du 10^e de Ligne de la guerre 1914-18 sont désormais tous membres honoraires de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, pour autant qu'ils soient inscrits à la Fraternelle de leur régiment.

Cela signifie qu'ils sont membres de plein droit, sans devoir payer de cotisation; qu'ils peuvent participer, s'ils le désirent, à l'assemblée générale de la section régionale de leur domicile; qu'ils recevront notre bulletin trimestriel et pourront, à tous titres, bénéficier de toutes les interventions de la Fraternelle.

J'ajouterais que je forme le vœu que la rubrique du 10^e de Ligne dans ce périodique figure en chacun de nos numéros.

Enfin, je communique à nos aînés qu'au cours du Congrès national de Vielsalm, leur président M. BEKE s'est vu décerner la plaquette d'honneur de notre association.

Le président national
de la Fraternelle Ch. A.

1914-1918 VERBROEDERING

der
Oud-Strijders van het 10^e Linie
NAMEN - DENDERMONDE - UZER - EESSEN - KORTEMARK

PRÉSIDENT:

C. BEKE, J. Van Arteveldeplein 20, Gent - Gand — Tél. (09) 25.40.92

Chers Amis du 10^e

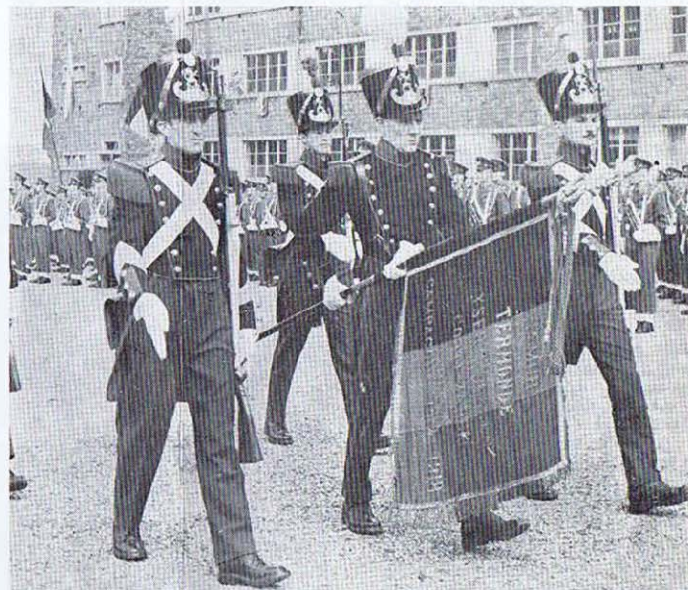
Peut-être, ne le croirez-vous pas, mais il m'est difficile de vous exprimer tout ce que je ressens en écrivant ce premier article dans le « CHASSEUR ARDENNAIS » ce magnifique organe de nos jeunes Frères d'Armes. Tant d'idées me trottent par la tête, tant de sentiments divers m'assaillent que je ne sais comment m'en tirer. Aussi, je me décide de faire abstraction de toute littérature en accomplissant l'acte le plus naturel, au demeurant le plus logique, le plus sincère aussi, celui d'exprimer simplement toute notre joie, tous nos remerciements au Président National au Conseil d'Administration de sa Fraternelle, ainsi qu'à tous les Bérêts Verts pour le geste insigne dont ils furent animés lorsqu'ils ouvrirent leurs bras et leurs cœurs, à nous leurs aînés du 10^e Qu'ils sachent que nous apprécions ce geste-là à sa juste valeur car, il nous fait entrevoir qu'à l'avenir non seulement notre Fraternelle durera tant que nous durerons, mais que la glorieuse histoire de notre Régiment et le souvenir de ses Morts se perpétueront dans le chef de son héritage légué aux vaillants Chasseurs Ardennais.

Que les Régiments des Chasseurs Ardennais à leur tour, soient assurés que les anciens du 10^e continueront à les tenir en grand honneur et leur garderont tout leur sincère attachement et profonde admiration.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, un toast enthousiaste fut porté en l'honneur de la Fraternelle des Chasseurs suivi d'une réponse non moins chaleureuse à l'adresse du 10^e par Monsieur Hubert, leur Président National. Qu'il me soit permis de le répéter ici, au nom de tous, en y ajoutant, pour les deux Fraternelles-Sœurs un cordial « Ad multos Annos ».

Je m'en voudrais de terminer ce petit article sans adresser tous mes remerciements à ceux de mes braves copains qui ont tenu à me rejoindre à Wulpen pour assister à la magnifique cérémonie de commémoration aux morts de la IV^e D.A. et de son Chef, le lieutenant-général MICHEL. Pendant que nos drapeaux s'inclinaient bien bas aux sons du « Last Post », pas un parmi nous qui ne sentit le regard souriant de nos héroïques Gisants se fixer sur nous.

Le Président, C. BEKE.



Le 3 mai dernier, lors des fastes de l'Ecole d'Infanterie à Arlon, passe lentement devant le front des troupes, le vénérable drapeau du 10^e de Ligne qui fut remis au régiment à Louvain en septembre 1831 par Léopold I^{er}. L'escorte porte des uniformes d'époque.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).



Hommage au

Général Lucien CHAMPION

au terme d'une carrière militaire de quarante années

Les détachements de plusieurs unités formaient le carré dans la cour d'honneur de l'Ecole d'Infanterie, tandis qu'était évidemment présente notre Musique F.D.I. Il y avait là les drapeaux des deux premiers régiments où a servi le Général Champion, à savoir : le 2^e Chasseurs à Pied et le 3^e Chasseurs Ardennais.

Au cours de la réception, le Lieutenant Général Werbrouck, qui avait prononcé déjà une courte allocution durant la cérémonie militaire, prit à nouveau la parole et son discours, dont nous reproduisons ci-après les principaux extraits, fit profonde impression.

Si j'ai tenu à organiser cette cérémonie d'adieu à l'occasion de la mise à la retraite du Général CHAMPION, c'est qu'il ne me paraissait pas possible de le voir quitter la grande famille militaire sans lui témoigner, publiquement, l'estime que nous portons à un officier dont toute la carrière s'est déroulée sous le signe du devoir et de l'attachement au pays.

Engagé volontaire au 9^e Régiment de Ligne, Lucien CHAMPION entre à l'Ecole Royale Militaire en 1929 à la 75^e Promotion I et C.

Promu sous-lieutenant en décembre 1931, il est affecté au 2^e Ch. à P.

En mars 1934, conscient du danger que constitue la poussée du national-socialisme en ALLEMAGNE, le Ministre Albert DEVEZE décide de constituer les Unités Cyclistes Frontières, sentinelles avancées à notre frontière orientale. Le Sous-Lieutenant CHAMPION fut un des huit premiers officiers qui répondirent « présent » au premier appel du Ministre.

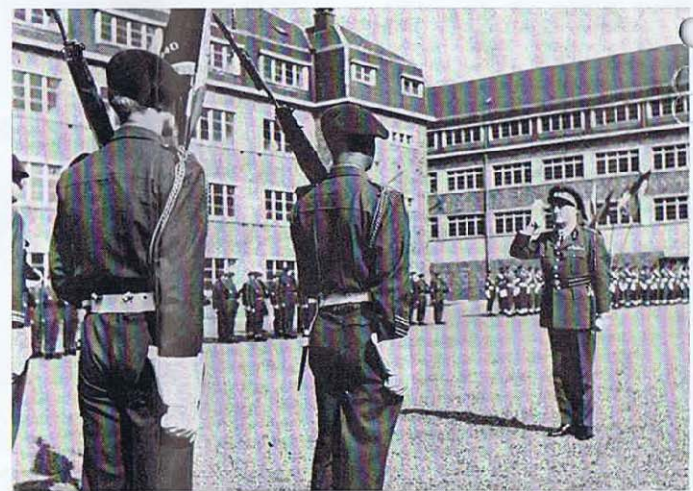
Affecté au Bn Unités Cyclistes Frontières de VIELSALM, il allait dès lors porter les couleurs des Chasseurs Ardennais, faisant sienne la devise de ce glorieux régiment « Résiste et mords » et gardant leur écusson, ce dont il sera particulièrement fier, jusqu'à son accession au généralat.

La campagne de 1940 le trouve à la 1^{re} Division des Chasseurs Ardennais et une digne mission de liaison à travers les infiltrations ennemies, lors de la préparation de la contre-attaque de VINCKT, lui vaudra la Croix de Guerre avec Palme.

Il est rapatrié en août 43 pour raisons de santé, suite à une maladie contractée en captivité. A peine rétabli, le Lt CHAMPION prend place dans la Résistance Armée et ce n'est que de justesse qu'il échappera aux recherches de la « trop fameuse bande à Duquesne » dont les principaux membres furent, soit abattus par la Résistance, soit fusillés après la Libération. Les services rendus, notamment pendant les six derniers mois de la guerre et son passage au 10 Bn Fus lui valent la Croix d'Officier de l'Ordre de LEOPOLD et la Croix de MEMBER OF BRITISH EMPIRE. La paix revenue, il cherche une nouvelle voie où il pourra à nouveau « servir ».

Le CPN, puis Cdt BEM CHAMPION fera partie des Cabinets des Ministres de FRAITEUR, DEVEZE et MOREAU de MELEN avant que de rejoindre les Forces Métropolitaines d'AFRIQUE où un séjour prolongé, de 50 à 57, lui permettra de mettre en valeur ses brillantes qualités d'intelligence et d'homme d'action, mais aussi d'acquiescer une expérience et une connaissance de l'AFRIQUE noire qui lui seront particulièrement précieuses quelques années plus tard.

Rentré en BELGIQUE, le Lt-Col puis Col BEM CHAMPION sera appelé, successivement, à mettre sur pied la Section JS3 AFRIQUE à la Présidence du CO-



A l'Ecole d'Infanterie à Arlon, le général-major Champion salue longuement le drapeau de son ancien régiment, le 3^e Chasseurs Ardennais.

CEM, à exercer les fonctions de Chef d'EM de la 1^{re} Division pour enfin occuper le poste de conseiller militaire de Monsieur l'Ambassadeur DE STAERCKE, Représentant Permanent de la BELGIQUE au conseil de l'OTAN.

Mais entretiens, en juillet 60, éclatent en AFRIQUE les événements que nous connaissons et qui, malheureusement, accompagnent l'accession du CONGO à l'indépendance. Toujours « volontaire », comme en 29, comme en 34, comme sous l'occupation, le Colonel CHAMPION se voit confier le commandement de nos unités de marche du groupement KATANGA, engagées dans les opérations de protection et de sauvetage des populations menacées. Et c'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il recueillera le fruit de l'expérience acquise de 50 à 57.

Avec quelque 1800 hommes, effectif dérisoire pour un territoire grand comme la FRANCE, l'ordre sera maintenu, des centaines de personnes, particulièrement dans le NORD-KATANGA, seront sauvées, quelque 11.000 européens se verront garantir des possibilités d'évacuation.

1965 marque, avec l'accession au généralat, le début de la dernière tranche de vie, celle où se manifesteront, après les qualités d'homme d'action et de combattant, celles du Chef qui ne transige pas avec ce qu'il estime être son devoir.

Désigné comme 1^{er} sous-chef d'EMG, fonctions impliquant d'importantes responsabilités de planning général, il demandera à en être relevé lorsqu'il aura pris conscience de ce qu'il considère comme des incompatibilités dans les directives ministérielles relatives à la restructuration.

Après avoir exercé, durant 8 mois, les fonctions de Chef d'EMG adjoint ad interim, il est désigné au poste d'Inspecteur Adjoint de la Force Terrestre. Il en sera déchargé dans des circonstances que nous connaissons et que je ne désire pas évoquer ici.

Qu'il me suffise de dire que le fait d'avoir voulu aujourd'hui lui rendre hommage témoigne de l'estime que nous lui portons, pour le courage, la droiture et la fermeté dont il n'a cessé de faire preuve tout au long de sa carrière.

Ensuite, l'ancien commandant de CO-METRO, le Général Gheysen, devait évoquer dans ce style familier qui lui est propre, mais aussi avec une sincérité et une chaleur émouvantes, les actions du Général Champion au Congo, quand celui-ci était encore belge :

Chef d'EM de la base de Kamina... puis comme commandant de base, tu y vas trouvé un job à ta mesure où tu pouvais, sans limite, utiliser tes remarquables talents d'organisateur, de bâtisseur, de réalisateur et, ce qui est plus important encore, tu y as trouvé un épanouissement de cette qualité essentielle du chef : le souci du bien matériel et moral du personnel belge et congolais de cette belle base.

Cette belle base de Kamina, ces dix mille hectares, ont été, jusqu'à la dernière brique, marqués de ton empreinte. Le sanglier ardennais, qui n'a jamais quitté ton bétail, a parcouru cette brousse en tous sens. On t'y voyait partout : tu en connaissais les moindres détours et tous les occupants, et comme le sanglier, tu fonceais, n'hésitant pas à y labourer les pelouses et les taillis qui étaient surtout des herbes à éléphants.

Pour tout cela, mon cher Lucien, nous te disons notre admiration et notre merci. Et particulièrement, le merci des chefs qui ont eu la bonne fortune de t'avoir comme collaborateur, et le merci de tous tes subordonnés à qui tu as toujours su insuffler l'enthousiasme et la joie du travail généreux.

Le Général-Gheysen fit ensuite, avec émotion, l'éloge de la première collaboratrice du héros du jour, « la courageuse et dynamique Madame Champion », qui apporta, par ses activités dévouées et



Lors du défilé à l'E.I., le lieutenant général Donnay et le général-major Champion.

courageuses, une contribution remarquable à notre action sociale et civilisatrice dans ce coin d'Afrique. Elle fut l'animatrice, notamment, de tous les services sociaux créés au profit des femmes et des

Le Colonel BEM MARLIERE

ancien du 3 Ch. A.,
commandant militaire du Luxembourg



Le ministre de la Défense nationale a désigné finalement au titre de Gouverneur militaire du Luxembourg le Colonel B.E.M. Louis Marlière, qui appartenait à la 3^e Cie du 3^e Chasseurs Ardennais en 1940 et qui a, par la suite, poursuivi une belle carrière, notamment au Congo, à l'Ecole d'Infanterie et à l'Etat-major général des Forces armées; nous y reviendrons.

Depuis deux ans, le colonel Marlière commandait la place de Spich et la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, dont fait partie le 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Nous lui adressons nos bien cordiales félicitations, et nous remercions aussi à exprimer nos remerciements à M. Segers, ministre de la Défense nationale, pour avoir respecté la tradition instituée depuis 1945 et selon laquelle la fonction de commandant militaire de la province des Chasseurs Ardennais doit revenir à un Chasseur Ardennais d'origine et de cœur.

enfants congolais : « Quelle remarquable femme coloniale, quelle remarquable femme d'officier », disait d'elle M. Spino, alors ministre de la Défense nationale.

Et le Général Gheysen passait alors au rôle du Général Champion lors des événements de 1960, où il fut désigné comme commandant militaire du Katanga, assumant des responsabilités écrasantes avec calme et autorité.

Le Lieutenant Général Engelen devait aussi témoigner de la force de caractère et de la droiture de son ancien adjoint à l'Inspection de la Force terrestre, tandis que le Député permanent Finceur lui apportait le tribut de la sympathie et de l'admiration de la province de Luxembourg, et plus particulièrement de son Gouverneur, M. Brasseur.

Note de la rédaction :

Nous avons dit déjà ici tout le bien que nous pensions, sur les plans rédactionnel et graphique, de l'hebdomadaire militaire FM. On permettra cependant à la rédaction du Chasseur Ardennais de s'étonner que cet organe de l'Armée, dont chaque numéro contient profusion de photos des ministres de la Défense nationale et d'autres personnalités, n'ait même pas songé à consacrer un article à la retraite du Général Champion.

Une grande tombola en faveur de LA CITE DE L'ESPOIR

home d'accueil et de traitement pour enfants handicapés mentaux profonds à Andrimont-Verviers

organisée par

**LA SECTION 1 CH. A. DE LA FRATERNELLE
DES CHASSEURS ARDENNAIS**

et aussi le concours de tous les Chasseurs



Sa Majesté la Reine Fabiola en visite à la Cité de l'Espoir, le 9 mai 1969.

L'initiative est placée sous
le patronage de :

MM. SEGERS, ministre de
la Défense nationale ;
LEBURTON, minis-
tre des Affaires éco-
nomiques ;
DUBOIS, ministre de
l'Education nationale ;
HANIN, ministre des
Classes moyennes ;
NAMECHE, ministre
de la Santé publique ;
PARISIS, ministre de
la Culture française.

Tirage public : le 8 novembre 1969, au 1 Ch. A., à Spich (RFA), à l'occasion de la Saint-Hubert.

Prix du billet : 10 F

Carnet de 10 billets avec couverture gratuite à tirage spécial : 100 F

Souscriptions : Sections 1 Ch. A. de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais — BPS 14 — RFA —
CCP 82 23 03. Bulletins de souscription dans ce numéro.

Demandes de carnets : Adjudant M. LEURIS, secrétaire du 1 Ch. A.

DES CENTAINES DE PRIX (détails plus loin) :

Super gros lot : une voiture automobile.

Gros lot de couverture : Prix Leburton, un voyage en Tunisie pendant 15 jours, pour
deux personnes, tous frais payés.

TV - transistors - appareils électroménagers - etc.

La Caisse d'Epargne et les mutualités prêtent leur concours pour la vente.

IMPORTANT — Tout membre de la Fraternelle en règle de cotisation et qui vendra dix carnets en recevra un en cadeau
qu'il pourra revendre... à son profit ou garder... pour gagner un beau lot.

A L'ECOLE D'INFANTERIE

Prise d'armes au monument national de Martelange

Le 27 mars dernier, l'Ecole d'Infanterie a organisé une prise d'armes, face au monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange, à l'occasion de la fin de la 69^e session des candidats officiers de réserve et de la 60^e session des candidats sous-officiers de réserve. En dépit du temps frisquet, un nombreux public était présent. Parmi les autorités entourant le colonel BEM Beaufils, commandant de l'EI, on reconnaissait MM. Reuter, chef de cabinet du gouverneur, le lieutenant-colonel Defèche, commandant le groupe de gendarmerie de la province; le commandant Delhasse, chef du district de Bastogne; le juge Didier, premier vice-président national de la Fraternelle Ch. A.; le bourgmestre de Martelange, M. Remy, etc...

Après une allocution du colonel Beaufils, les nouveaux promus se virent remettre leurs étoiles et galons par des autorités ou par des membres de leur famille. Il y eut dépôt de fleurs au monument et défilé des troupes, suivi d'un concert promenade de la musique FDI, qui était bien entendu de la partie.

Lors de la réception à la maison communale, chacun des invités et promus se

vit remettre une ardoise de schiste où étaient gravés le badge de l'Ecole d'Infanterie et la date. L'EI reçut un ouvrage plus important dû au ciseau de M. Philippe Kimmes.

Le président national de la Fraternelle n'avait pu se déplacer, étant grippé.

La fête de l'EI

La fête de l'Ecole d'Infanterie a eu lieu le 3 mai, en présence notamment de M. Van den Broeck, ambassadeur de Belgique à Luxembourg; du lieutenant général Engelen, inspecteur général de la Force terrestre; du général-major Danloy, commandant la III^e circonscription militaire; des généraux-majors Hoyos et Toussaint, et du lieutenant-colonel Mayer, commandant l'armée luxembourgeoise.

Au centre du dispositif, sous les ordres du lieutenant-colonel Servais, commandant en second de l'Ecole, le drapeau du 10^e de Ligne.

Processus habituel, avec revue des troupes et allocution du commandant de l'EI, le colonel BEM Beaufils.

Le vieux drapeau du 10^e de Ligne, remis au régiment à Louvain, le 22 décembre



Allocution de M. Remy, lors de la réception à la maison communale; à sa droite, le colonel BEM Beaufils.

1831, par Léopold I^{er}, vint, escorté par une garde d'honneur portant les uniformes d'époque. Il passa lentement devant le front des troupes, dans l'émotion générale.

Show de la musique FDI et défilé clôturèrent la cérémonie à la caserne Callemeyn.

A noter que durant la prise d'armes, trois officiers récemment promus à un grade supérieur, furent reconnus: le lieutenant-colonel Stenuit, qui a pris depuis le commandement du 1^{er} Chasseurs Ardennais; le lieutenant-colonel Melchior et le major Bertrand.

A la réception qui suivit au mess des officiers, le président national de la Fraternelle Ch. A. fut fait sergent honoraire de l'EI, en même temps que MM. Chalou, inspecteur des douanes et accises; Max Lodner, président de la communauté israélite d'Arlon et Mgr Massaux, recteur de l'Université catholique de Louvain.



Le colonel BEM Beaufils, commandant l'Ecole d'Infanterie, en compagnie du bourgmestre de Martelange, passe devant le front des troupes. Au fond, la musique FDI.

Pendant le défilé des troupes, le colonel BEM Beaufils, entouré du major Boene, qui les commandait et du bourgmestre de Martelange, M. Remy.

LA VIE DE LA FRATERNELLE et des unités Ch.A.

Le Colonel André LALIERE nouvel administrateur-conseiller



Lors de la récente assemblée générale, trois nouveaux administrateurs-conseillers ont été élus : le colonel BEM 1^{er} Jean Borgniet, précédemment administrateur à l'UFAC 1940-45, le colonel Firmin Remience, le plus ancien officier Ch. A. dont nous avons retracé la belle carrière dans notre dernier numéro et le colonel André Lalière.

Ce dernier, natif de Charleroi, a été admis à la retraite comme le colonel Remience, le 1^{er} avril dernier. Sous-lieutenant sorti de l'Ecole Royale Militaire en 1935, il fut affecté en qualité

de chef de peloton au 3^e Chasseurs Ardennais, faisant partie lors de la campagne de 1940 de la compagnie moto. Il gagna par sa belle conduite, à Vinkt notamment, la croix de guerre avec lion en vermeil et la fourragère de la croix de guerre à titre individuel. Prisonnier de guerre durant cinq ans, il remplit, de 1945 à 1959, d'importantes fonctions à l'Ecole d'Infanterie, e.a. chef du bureau des études et chef de l'instruction. Il commanda notamment le 2 Ch. A., bataillon de réserve en rappel d'un mois, puis succéda en 1959 au lt-col. Remience comme commandant du 1^{er} bataillon Ch. A. Il était à la tête de son bataillon lors des opérations en Afrique en juillet-octobre 1960, et remplit la fonction de commandant militaire du Burundi.

Après avoir été, de 1961 à 1964, directeur du personnel officiers d'active et de réserve, puis directeur supérieur du personnel militaire d'active au MDN, il fut nommé en novembre 1964 directeur général du Service général de l'Encadrement, emploi de général-major, qu'il assumait avec une compétence et un dévouement auxquels tout le monde s'est plu à rendre hommage, jusqu'au 31 mars 1969.

Le colonel Lalière a rendu déjà de grands services à la Fraternelle et il s'est mis à sa disposition, de même que le colonel Remience, pour y jouer un rôle actif de dirigeant. Devons-nous ajouter que nous sommes heureux et fiers de les compter désormais parmi notre conseil d'administration ?

LE BULLETIN

Depuis notre dernier numéro, nous avons reçu pour le fonds de soutien du bulletin :

- M. Tadino, de la Fraternelle des Demeurs à Liège 100 F
- M. Alphonse Poirier, à Marcouray-Marcourt 20 F
- M. Xavier Paulus, représentant des Brasseries Artois à Ixelles 100 F
- Adjudant Aris Lambert, Rochefort 200 F

En outre, M. Droeshaut, de la sous-section de Molenbeek, a récolté encore 13 abonnements.

A tous, nos vifs remerciements.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

Le vice-président Didier, grand-père pour la huitième fois

Notre ami le Juge Jean Didier, premier vice-président national et président de la section Bastogne-Sibret-Martelange, est grand-père pour la huitième fois. Un garçon est né, en effet, récemment chez sa fille Bernadette, épouse de M. Deloge, pharmacien à Bruxelles.

Suivant l'expression consacrée, le... grand-père se porte bien. Nos bien cordiales félicitations.

Notre secrétaire national en deuil

Le 30 avril, décédait inopinément à Gemmenich, à l'âge de 48 ans, M. Armand Moermans, frère de l'épouse de notre secrétaire national. M. Moermans était ancien du 3^e Chasseurs Ardennais et il avait été prisonnier de guerre.

Nous réitérons à M^{me} Robert, à notre secrétaire national et à leur famille, nos bien vifs sentiments de condoléance.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

DECES

La section a été, à nouveau, affectée par le décès de quatre de ses membres :

- Emile Oswald, garde champêtre à Thiaumont ;
- Adolphe Gobert, de Bonnert ;
- Jules Marchal, instituteur retraité à Sesselich ;
- Marcel Parmentier, adjudant pensionné à Arlon.

Nos condoléances aux familles éprouvées.

NAISSANCE

J.P. Brack, membre du comité de la section, est, depuis le 21 avril, grand-père d'un petit Richard Frogner. Nos félicitations.

COTISATIONS

Quelques membres, auxquels leur carte a été expédiée par la poste, n'ont pas encore versé leur cotisation. Qu'ils n'oublient pas d'accomplir cette formalité, aussitôt que possible.

BASTOGNE

HOMMAGE AU CAPORAL CADY

Comme elle le fait chaque année, la section Bastogne - Martelange - Sibret a organisé un jour proche du 10 mai une cérémonie devant le monument érigé à la mémoire du caporal Cady, premier militaire du 2 Ch. A. tombé au champ d'honneur. A la tête des diverses autorités, et en présence de délégations des écoles et d'un détachement en armes du 1A, le juge Jean Didier, président de la section. La chorale du séminaire prêta son concours durant la messe, célébrée par le directeur de l'institution, M. le Chanoine Zéler, lui-même ancien aumônier Ch. A.

BERTRIX

UNE BELLE SOIREE

Notre section régionale de Bertrix, qui est en plein développement, avait organisé le 3 mai une soirée constituée d'un dîner dansant, qui remporta un très vif succès. L'UNSOR s'était associée à l'organisation qui réunit plus de 120 participants, au premier rang desquels le président national de la Fraternelle et M^{me} Hubert, le lieutenant-colonel Delogne, commandant le 1 Ch. A. et M^{me} Delogne; le lieutenant-colonel Derille, commandant le 2 Ch. A. et M^{me} Derille; M. le bourgmestre Pignolet; M^{me} Paul van den Corput et, bien entendu, tout le comité de la section conduit par son président M. Klels et son secrétaire-trésorier, M. Colson.

Après les souhaits de bienvenue du président de la section, M. Hubert congratula celui-ci et ses collaborateurs, notamment le vice-président Paul Didier, qui fut à l'origine de ce nouveau départ, et l'animateur de toutes les activités, Emile Colson. Il remit un souvenir à 1. Paul Gruselin, qui fut président de section pendant vingt ans, après s'être occupé du S.S. Ch. A. pendant l'occupation, et qui a été nommé président local de la FNAPG, tandis que la porte-drapeau Albert Hartert se voyait remettre le diplôme d'honneur qui lui a été décerné par le ministre de la Défense nationale pour plus de dix ans de services.

La soirée, qui se tenait dans les locaux de l'Athénée royal, était animée par un orchestre Ch. A., et elle se prolongea fort avant dans la nuit. On se donna rendez-vous à l'an prochain.

DECES

La section a été endeuillée par le décès à la mi-mai du camarade Marcel Henneaux de Bertrix. Il était âgé de 49 ans. L'inhumation a eu lieu à Saint-Hubert le 18 mai, en présence notamment du secrétaire Emile Colson et du porte-drapeau, Albert Hartert.

BRABANT

M. Jean GOFFART président a.i.

Le comité de la section du Brabant a désigné à l'unanimité aux fonctions de président intérimaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale, pour remplacer le regretté Gilbert François, le commandant honoraire Jean Goffart. Ce dernier est connu de tous les bécots verts, et plus particulièrement du 1 Ch. A., du 6 Ch. A. où il commandait en 1940 un peloton de la 8^e compagnie et des résistants du pays de Saint-Hubert.

SOUS-SECTION DE MOLENBEEK

Fidèle à la tradition, la sous-section de Molenbeek-St-Jean a rendu hommage à ses membres décédés, et ce pour la dixième fois, le dimanche 20 avril dernier. Les familles, conviées à se joindre à elle à l'entrée du cimetière, accomplirent de conserve cette pieuse visite.

Chaque tombe fut fleurie, et une pensée émue alla à chacun des chers disparus.

Les Chasseurs Ardennais savent se souvenir !

MESSE ANNIVERSAIRE

Un grand nombre de participants à la messe anniversaire célébrée à la mémoire des morts, et plus particulièrement du président Gilbert François, le dimanche 18 mai, en l'église Ste-Alice à Schaerbeek.

Aux premiers rangs de l'assistance, aux côtés du président a.i. Jean Goffart, M^{me} François, le président national, le général Champion, les colonels Borgniet, Laforêt, Lalière et Moiny. Une dizaine de drapeaux avaient pris place dans le chœur. L'office religieux fut célébré avec un cérémonial parfait.

Une réception eut lieu ensuite. Ajoutons que le général Groven, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, s'était fait excuser.

NAISSANCE

Nous annonçons, par ailleurs, que notre premier vice-président national est grand-père pour la huitième fois. Le commandant retraité Weyers a fait mieux encore puisqu'il vient d'être gratifié d'un petit-enfant pour la dixième fois. Nos cordiales congratulations.

HOUFFALIZE

Depuis le Congrès National tenu à Vielsalm le 27 avril, deux manifestations se sont déroulées : le 12 mai, à Bastogne, celle au monument Cady, et les fastes du 3^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm, les 22 et 23 mai. Chaque fois, la section y a été représentée par une délégation avec drapeau.

Lorsque ce bulletin vous parviendra, nous serons à la veille ou au terme de la célèbre « Marche du Souvenir ». Nous avons adressé un pressant appel à tous ceux qui le pourraient afin qu'ils se joignent à nous pour assister à l'arrivée des « Marcheurs » vers 16 heures : à Bastogne, le 27 juin ; à Chabrehez, le 28 ; à Vielsalm, le 29. Des cérémonies étaient prévues à chacune de ces fins d'étape.

DOSSIERS DIVERS

Si, depuis le début de cet exercice, la section a expédié à Bruxelles plus de 250 dossiers : Carte des Etats de Services, Médaille Commémorative 40-45, Médaille du Volontaire de Guerre Combattant, etc..., actuellement plus de 200 dossiers sont toujours en souffrance au secrétariat de la section ou ne lui ont pas encore été retournés. Dans bon nombre d'entre eux, il manque soit une simple signature, soit l'attestation de participation à la campagne de mai 1940.

A maintes reprises, nous avons signalé qu'il ne nous était plus possible de solliciter nous-mêmes ces attestations, du fait que les officiers de l'époque nous réclament des précisions que nous ne pouvons leur fournir. Voilà près de trente ans, en effet, que les événements d'alors se sont déroulés. Il ne faut donc pas trouver étrange qu'il soit nécessaire de raviver ses souvenirs. Que chacun écrive

donc lui-même à son officier ou aille lui rendre visite quand il le peut, ce qui vaut encore mieux, et lui raconte ce qu'il a vécu avec lui durant les 18 jours. Ne tardez pas pour accomplir cette formalité, de crainte que les délais ne soient passés pour l'introduction des demandes. Si malheureusement cela arrivait, les intéressés n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes et à leur négligence. Nous concevons difficilement que certains, malgré deux voire même trois rappels, ne donnent aucune réponse. Avec un peu de bonne volonté, tout ce qui est en suspens serait vite liquidé !

Ceux qui auraient reçu leur Carte des Etats de Services depuis le début de l'année et ont sollicité l'octroi de la Médaille du Militaire Combattant sont instamment priés de nous communiquer sans tarder le numéro d'ordre qui figure sur cette carte en-dessous de la photo. Ce renseignement nous est indispensable pour pouvoir transmettre leur demande, car les formulaires attendent au secrétariat. Il y en a plus de cinquante !...

FRAIS DE CORRESPONDANCE

Dans le bulletin précédent, nous avions signalé que ces frais grevaient lourdement notre budget et nous demandions à chacun, lorsqu'il nous écrivait, de joindre à sa lettre les timbres pour la réponse ou pour l'expédition des pièces. D'autre part, nous insistons pour que l'on veuille à l'avenir à ce que la correspondance nous adressée soit suffisamment affranchie. Il semble que l'on ait perdu la chose de vue, c'est pourquoi nous nous permettons d'y revenir.

NOUVELLES FAMILIALES

Nous avons appris que :
— la fille Eliane de notre ami Henri OLIVIER, de Rochefort, avait épousé José ARNOULD, de Wellin ;
— le fils Louis de notre ami Albert SELECK, de Retigney, avait épousé Bernadette GOMET, de Biron.

Aux heureux parents, nous adressons nos plus vives félicitations et nous formons les meilleurs vœux de bonheur pour les jeunes époux.

Hélas, il n'y a pas que des joies dans la vie. Nous avons déploré la mort de deux anciens : Albert SELECK, de Sommerain, le 10 février, et Firmin LEONARD, de Limerlé, le 28 mai. Nous avons tenu à rendre un dernier hommage à ces frères d'armes en assistant à leurs funérailles avec notre drapeau. Aux familles endeuillées, nous réitérons ici nos condoléances émuës.

NAMUR

DECES

Notre ami Georges Gilsoul, secrétaire de la section de Namur, a été affecté, à la fin du mois de mai, par le décès de sa sœur. Nous lui renouvelons l'expression de notre vive sympathie.

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Activités de la section. — 1. Elle a tenu son assemblée générale, à Libramont, le 9 avril dernier. Assez bien de partici-

pants venus de la plupart des sections locales, même les plus éloignées, mais trop peu de monde encore.

Après l'hommage aux morts de la section et à Gilbert François, président de la section du Brabant et membre du Conseil d'administration, le président rappela à grands traits l'histoire de la Fraternelle et les buts qu'elle s'est fixés. Il retraça l'activité de la section au cours de l'exercice écoulé : participation à toutes les manifestations organisées par la Fraternelle — et particulièrement à l'inauguration du monument de Vinkt — presque cent participants ! — et signala que 8.000 F de secours avaient été alloués par la section en 1968 ; cette année 3.640 F ont déjà été distribués ; de 215, le nombre de membres est passé à 225, et il augmentera encore cette année d'une dizaine d'unités, malgré quelques décès et défections.

Le président félicita les délégués locaux de leur action et particulièrement ceux d'Ebly, Bras, Neuvillers-Recogne, Conglier. Il déplore la situation particulière de la commune de Libramont, alors que les six autres communes de l'ancienne section de Libramont donnent un excellent rendement : 101 membres (sur les 225 que compte la section). Il donne connaissance des manifestations prévues pour 1969 et invite toute particulièrement les membres à assister nombreux au Congrès de Vielsalm, le 27 avril.

Au cours de la discussion animée qui suivit, de nombreux points furent éclaircis, et notamment au sujet des nouveaux avantages matériels et moraux accordés aux victimes de la guerre et aux Anciens Combattants.

2. Le dévoué porte-drapeau de la section, Albert Roblain, a participé le 4 mai, à la Journée de l'Infanterie à Bruxelles, et aux cérémonies organisées, le 1^{er} juin pour la commémoration de la bataille de la Lys, à Courtrai et à Vinkt.

3. A Vielsalm, la section était représentée au Congrès National de la Fraternelle, le 27 avril par une quarantaine de membres ; qu'ils en soient félicités.

4. Encore un décès : la section locale d'Ochamps qui avait perdu deux de ses membres en 1967 et 1968, vient à nouveau d'être affectée par le décès d'un troisième : Louis Marchal, décédé inopinément le 6 mai, à l'âge de 48 ans. Soldat milicien au 2^e Ch. A., le 10 mai 1940, il connut cinq années de captivité au Stalag 12A ; il était le plus jeune membre de la section locale des ex-P.G. dont il s'occupait activement. Il était également trésorier du club de football : Union Saint-André d'Ochamps, dont il était, depuis la fondation, un des membres dirigeants. Il exerçait la profession de boulanger, et c'est au cours d'une de ses tournées de distribution du pain qu'il succomba à un mal qui ne pardonne pas. Les funérailles furent l'occasion d'une imposante manifestation de sympathie au cours de laquelle, M. Duroy, président des Anciens Combattants de la commune, et M. Henri Boulard, au nom du club de football, rendirent un vibrant hommage au disparu. De nombreux drapeaux, parmi lesquels celui de la Section de Neufchâteau-Libramont de la

Fraternelle, participaient à la cérémonie, escortés par un grand nombre d'anciens frères d'armes et les enfants des écoles.

Nous présentons à Madame Marchal, l'hommage de nos très sincères condoléances.

SAINT-HUBERT

UNE SECTION REGIONALE EN VOIE DE RECONSTITUTION

A l'initiative de notre ami Jean Gofart, une section est en voie de reconstitution dans la région de Saint-Hubert. Le président national a lancé à tous les Chasseurs Ardennais l'appel suivant :

Saint-Hubert, cœur de l'Ardenne, dont le saint patron est celui des Ardennais et des chasseurs, et donc des Chasseurs Ardennais, ne disposait plus, depuis un certain nombre d'années, de section de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Or, la plupart des enfants du pays ont servi dans les rangs des Chasseurs Ardennais, et sous l'occupation, la section de Saint-Hubert du Service Social du Chasseur Ardennais fut une des plus actives de l'organisation, en même temps qu'elle eut un comportement particulièrement brillant dans la résistance.

Des anciens bérés verts ont pris l'initiative de recréer une section régionale autour de Saint-Hubert. Je fais appel à tous les Chasseurs Ardennais pour qu'ils rejoignent les rangs de la plus puissante fraternelle d'anciens combattants, où l'on s'attache à maintenir l'esprit de camaraderie et d'entraide.

En attendant la constitution d'un comité régional, on est prié de s'adresser à M. Jean André, 1, route de Poix à Saint-Hubert.

Albert HUBERT,
Président national.

VIELSALM

APPEL A TOUTES LES SECTIONS

Mes bien chers camarades,

Ces quelques mots, je vous les destinai à l'occasion de l'assemblée nationale ; je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de vous les transmettre ; aussi je vous demande d'en prendre connaissance avec attention.

Vous savez sans doute (et si vous ne le savez pas, je vous l'apprends) que chaque année à l'occasion de la fête nationale (pour mémoire le 21 juillet) et pour la vingtième fois en 1969 ; le Comité des fêtes de Vielsalm organise une grande manifestation artistique et folklorique dénommée : « Fête des myrtilles ».

Des relations de bon voisinage entre le Comité de la section de Vielsalm et le Comité des fêtes ont permis des accords dont la Fraternelle retire des avantages appréciables.

C'est, en effet, la section de Vielsalm qui perçoit le droit d'entrée aux différents postes de contrôle, le jour de la fête des myrtilles. Sur la recette totale notre trésorier prélève une ristourne de vingt pour cent qui est versée intégralement à la caisse d'entraide de notre section.

Il est bien évident que plus il y a du monde à Vielsalm le 21 juillet, plus la

Fraternelle a de chances d'arrondir son pécule d'entraide. Et pour attirer du monde à Vielsalm, le Comité des fêtes a engagé des frais énormes de publicité. Cette publicité peut être rentable si elle est diffusée judicieusement et vous pouvez lui assurer un maximum d'efficacité en répondant à mon appel.

Je vous demande tout simplement de m'envoyer des adresses : établissement fréquenté, local de sports, cantines, d'ouvriers, etc... ou votre adresse personnelle ; où nous pourrions envoyer le matériel publicitaire, en ordre principal dépliant dans nos deux langues et grandes affiches.

Mais vous allez me dire : que peut nous faire à nous, les gars du Brabant, de Liège, de Namur... tout ce fourbi, à quoi peut nous intéresser la caisse d'entraide de la section de Vielsalm ?...

Il y a deux arguments péremptoirs qui doivent être matière à réflexion. Le titre de fraternelle que nous portons fièrement n'a son sens véritable que dans la mesure où chacun comprend qu'il implique un sentiment de solidarité de la part de TOUS les membres. Une seconde raison tout aussi valable : lors que la caisse d'entraide de la section de Vielsalm peut se suffire à elle-même, elle ne fait pas appel à la caisse nationale.

Je ne vous demande qu'un petit effort : une carte postale « Comité des Fêtes, Vielsalm », une adresse et c'est tout.

Au nom de nos camarades nécessaires, je vous dis merci.

Guy REMACLE-SEVRIN,
Vice-Président.

In memoriam

ALBERT BOURGEOIS

Le 15 mars dernier, avaient lieu à Arlon les funérailles de notre camarade Albert Bourgeois, décédé accidentellement. Il faisait partie en 1940 de 3^e Cie du 2^e Chasseurs Ardennais, avec 22 autres soldats de son lieu d'origine, Martelange.

Son commandant de compagnie, le major Eppe, président de la section d'Italie, a tenu à lui rendre un dernier hommage. Nous donnons ci-après un extrait de sa belle et émouvante allocution :

Il a fait toute la guerre 1940 et il s'y est comporté héroïquement, invalide de guerre, résistant armé.

La dure mobilisation 1939-1940 aux Chasseurs Ardennais (car elle fut très dure aux Ch. Ard.) et surtout la guerre de 1940, l'ont marqué profondément dans sa chair ; il a payé, par son devoir héroïque de soldat, un lourd tribut à la patrie. Il en portait encore les traces douloureuses.

Je voudrais marquer toutes les étapes de l'accomplissement de ce devoir de soldat du 10 mai 1940 au 28 mai 1940, mais je me bornerai à quelques faits des deux derniers jours — le 26 et le 27. Je revois encore notre brave Albert le 25 mai 1940, lors de l'occupation, à 8 h 50, de la position de Bellem ayant pour mission de couvrir le 2^e D. I.

Honneur à tous ces braves de la 3^e Cie. Ils ont bien mérité de la patrie. Et surtout notre brave et héroïque Albert Bourgeois. Je tiens à le souligner.

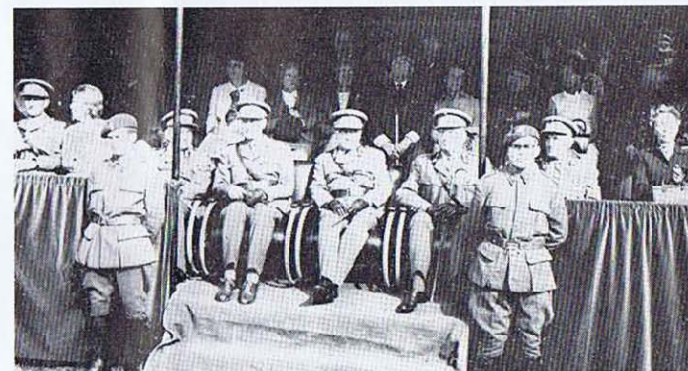
LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

LES FASTES

Comme d'habitude, les Fastes régimentaires du 3^e Chasseurs Ardennais ont commencé par une veillée d'armes qui s'est déroulée devant le monument des 3/6 Ch.A., à proximité du parc communal. Le 23 mai dans l'après-midi, c'est dans le cadre verdoyant de ce parc au décor admirable qu'était mis en place le dispositif, changé par rapport aux années précédentes, en ce sens que les tribunes avaient été installées sur la plus grande longueur et qu'ainsi, les autorités et les invités se trouvaient plus proches des troupes. L'étendard du régiment était, comme pour les Fastes du 1 Ch.A., entouré de ceux des deux unités sœurs : le 1 Ch.A. et le 20 A.

Parmi les nombreuses personnalités présentes, nous mentionnerons : le lieutenant général Werbroeck, commandant les Forces de Défense de l'Intérieur ; le général-major Danloy, aide de camp du Roi et commandant la 3^e Circonscription militaire ; le général-major Delperdange, aide de camp du Roi et commandant opérationnel des Forces de Défense de l'Intérieur ; le général-major Champion ; Mgr Cammaert, aumônier général du Culte catholique ; le colonel B.E.M. Beaufils, commandant de l'Ecole d'Infanterie et commandant a.i. de la province de Luxembourg ; le colonel Haas, commandant de Brigade ; le député permanent Lion et le commissaire d'arrondissement Lick. La Fraternelle était représentée par son président national, les vice-présidents nationaux Didier et Piedboeuf, et de fortes délégations des sections, notamment de Vielsalm, Houffalize, Bastogne, du Brabant, de Liège, etc. Il y avait aussi une délégation du 7^e Chasseurs-Alpins de Bourg-St-Maurice, dont on envisage le jumelage avec le 3 Ch.A.

Cérémonie rituelle, avec une remarquable allocution du colonel Derille, dont



La tribune d'honneur lors de la prise d'armes des fastes. On reconnaît notamment, au centre, les généraux Champion, Werbroeck, Danloy et Delperdange. Entre les deux premiers, Mgr Cammaert. (Photo « La Meuse - Luxembourg »).

nous reproduisons ci-après deux extraits, le second s'adressant aux jeunes Chasseurs Ardennais devant qui allait ensuite passer, lentement, l'étendard de leur régiment.

Hier soir lors de la Cérémonie d'Hommage au Monument des Chasseurs Ardennais, les anciens et les jeunes se sont retrouvés unis dans une même pensée recueillie. Ce fut un acte d'union entre les anciens, ceux à qui nous devons nos libertés et les jeunes, ceux qui sont maintenant garants de leur maintien.

Jeunes Chasseurs Ardennais, c'est une des raisons pour lesquelles vous êtes sous les armes. Vous êtes ici par la volonté de la Nation qui vous donne ainsi une première responsabilité d'homme et de citoyen. Le service militaire ne peut pas être pour vous une contrainte mais il doit être une occasion de promotion d'homme : il doit être pour vous l'occasion de quitter définitivement la vie d'adolescent pour devenir des hommes et des citoyens

consentis de leurs droits mais aussi — et on l'oublie trop souvent — de leurs devoirs et vous devez mettre votre temps de service militaire à profit pour acquérir les qualités de résistance physique, de ténacité, d'esprit d'initiative et de décision qu'exigent actuellement la vie moderne.

Même dans les moments difficiles — et il y en aura —, il sera important pour vous de ne pas vous y dérober mais d'aborder les difficultés avec la volonté de vaincre. Les victoires sur vous-même vous donneront confiance dans l'avenir et vous permettront d'aborder, avec un maximum d'aplomb, votre vie d'homme et de citoyen au sein d'une société moderne en évolution accélérée qui, tout en donnant à l'homme un maximum de facilités, exige toujours plus de lui et impose une sélection sans pitié. Sachez toutefois que, dans ces moments difficiles, vous ne serez pas seuls. Ceux qui vous encadrent considèrent que leur mission essentielle est de vous aider suivant votre devise « Résiste et Mords ».

Un certain état d'esprit règne actuellement tendant à accorder moins d'importance aux symboles qui ont fait l'objet de la vénération de nos aînés. Mais paradoxalement vous constaterez qu'à la moindre manifestation, à la plus petite contestation, il y a toujours un symbole, un emblème, un signe de ralliement autour duquel les partisans, les contestataires, se groupent comme pour y puiser l'énergie dans la lutte pour ce qu'ils estiment être leur idéal.

Nous avons, nous Chasseurs Ardennais, notre signe de ralliement, c'est notre glorieux Drapeau. Ce Drapeau est le témoin de notre passé national et des efforts consentis par nos aînés pour sauvegarder notre patrimoine moral et national.

En 1940, parce qu'ils avaient foi en lui, Chasseurs Ardennais WALLONS et civils

Présentation du drapeau du régiment aux jeunes recrues. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).





Le chef de Corps remet des distinctions honorifiques aux adjudants Lamouline et Dierinck, ainsi qu'au 1er SM Vitone.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

FLAMANDS sont tombés ensemble à VINKT. Ce n'est ni en FLAMANDS, ni en WALLONS qu'ils sont morts, mais en représentants d'un peuple libre et qui entendait le rester.

Le chef de Corps procède ensuite à la reconnaissance du major B.E.M. Cougnet et du capitaine Frantzen, puis il remet les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Lamouline, ainsi que la médaille d'or de l'Ordre de Léopold II à l'adjudant Dierinck et au 1er sergent-major Vitone.

Le général-major Champion passe alors, pour la dernière fois, en revue le régiment où il a servi, en qualité de chef de peloton puis de commandant de Compagnie, de 1934 à 1938.

Pendant la préparation du défilé, la Musique FDI conduite par le lieutenant Cardon a donné un show particulièrement remarqué, et qui fit notamment la vive admiration des Chasseurs Alpins Français.

Au cours du vin d'honneur qui précéda le lunch, le lieutenant-colonel Derille remercia les autorités et fit hommage au général Champion et au général e.r. Eyckman qui, lui aussi, appartenait au 3 Ch.A. en 1934; d'une photographie prise alors et représentant l'arrivée des Chasseurs Ardennais à Vielsalm. M. Remacle, bourgmestre de Vielsalm, fut proclamé alors sergent d'honneur du 3 Ch.A.

Enfin, M. Hubert, président national de la Fraternelle Ch.A., remercia publiquement le lieutenant général Werbrouck de la prise d'armes organisée à Arlon, en l'honneur du général Champion, puis, faisant successivement l'éloge des deux dignitaires, remit la plaquette d'honneur de la Fraternelle au général Danloy, créateur du régiment des Paracommandos, et au colonel B.E.M. Beaufils.

LA LUTTE CONTRE LA RAGE

3.652 terriers de renards détruits en 15 jours

Dans le cadre de la lutte contre la rage, les opérations de destruction de terriers de blaireaux et de renards qui ont débuté le 14 avril dernier, se poursuivent. Les spécialistes du ministère de l'Agriculture sont aidés par des équipes de la Force terrestre appartenant au camp d'Elsenborn, au 12^e de Ligne, au 4^e Génie, au

3^e Chasseurs Ardennais, au CI N° 1 de l'Ecole des Troupes Blindées. Jusqu'à présent, 20 équipes composées de militaires et de civils sont intervenues dans les différentes zones des provinces de Liège, de Namur et du Luxembourg. Pendant les 15 jours de cette opération, 3.652 terriers de renards et de blaireaux ont été détruits.

C'est à la caserne du 3 Ch.A., que les « Furets 69 » ont célébré le 50^e anniversaire de la fondation des scouts Baden-Powell des Hauts-Lacs.

C'est à la caserne du 3 Ch.A. que se disputait le Challenge du Furet 69 qui concrétisait cinquante années d'une action scoutie parfaite et dont on sait les nobles idéaux.

Soixante équipes participaient à cette compétition placée sous le signe du brassage des âges qui permettait une émulation cordiale, autorisant des performances assez exceptionnelles.

Le soir de leur arrivée, avait été consacré à un exercice d'infiltration à travers les lignes du 3^e Chasseurs Ardennais.



L'adjudant de 1^{re} classe GEELLEN, fidèle au 3 Ch.A. depuis 1934.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

On avait mis tout en œuvre pour que les équipes rencontrent toutes les difficultés pour rejoindre la caserne à travers un pays inconnu sur lequel veillaient les soldats qui avaient, pour ajouter au système défensif, imaginé de lancer des fusées et d'éclairer avec des projecteurs le terrain des exploits des scouts.

Le lendemain, il s'agissait de franchir une piste d'obstacles, d'accomplir un cross d'orientation et enfin, de répondre à des questions sur le code de la route.

A la fin de la journée, M. J. Mairlot, s'adressa aux participants de ces journées. Il eut des mots aimables pour le 3 Ch.A., et particulièrement pour le lieutenant-colonel Derille qui avait hébergé les scouts et leur avait permis de donner à ce 50^e anniversaire toute son expression d'action dans le cadre d'une fraternité vraiment exceptionnelle.

LE MAJOR POSSOT, COMMANDANT EN SECOND.



Le major Koeune ayant fait mutation pour l'EI, il a été remplacé par le major Possot en qualité de nouveau Comd 2^e du Bn.

Ancien sous-officier du cadre actif, le major Possot réussit l'examen A en 1949, fut nommé sous-lieutenant en 1951. Il fut désigné successivement par le 9 Li, camp de Vogelsang, 3 Cy et EI où il dirigea pendant de nombreuses années le cours ENTAC (engins téléguidés, anti-chars). Il effectua, durant ces années, une période de commandement à son ancien Bn le 3 Cy dans le but de passer son examen de candidat major.

Nous lui souhaitons bonne chance au 3 Ch.A.

DEPART DU MAJOR KOEUNE

Commandant en second du 3 Ch.A., le major Roger Koeune vient d'être muté à l'EI à Arlon.

Il y a six ans qu'il était arrivé à Rencheux. Imprégné à fond de l'esprit Chasseurs Ardennais, il avait pris une part prépondérante dans l'organisation de la Marche du Souvenir.

Au cours d'un souper d'adieu, des cadeaux lui ont été remis par les officiers et la troupe.

Hommage à des retraités



Photo de famille en l'honneur des pensionnés: de gauche à droite: lieutenant-colonel Joris, adjudants Adam et Geelen, lieutenant-colonel Derille, adjudant RSM Vandermeersch, major Koeune qui vient de quitter le 3 Ch.A. pour l'EI, Mlle Borboux.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

1^{er} JUIN

NOTRE 23^e PELERINAGE A VINKT

Cérémonie traditionnelle à Courtrai, le matin du dimanche 1^{er} juin, pour la commémoration nationale de la bataille de la Lys.

Le général Delperdange représentait le roi Baudouin et le colonel de Vica de Cumplich le roi Léopold. Détachement militaire et musique du 1^{er} Corps. Un grand nombre de drapeaux mais peu d'anciens combattants.

Le groupe des Chasseurs Ardennais, qui dépassait largement la centaine, était le plus important et aussi le plus discipliné. Il fut d'ailleurs chaleureusement applaudi par le public lors du défilé, et plus particulièrement par un groupe de « Jeunesse belge » d'Ixelles, nouveau mouvement décidé à défendre l'union nationale.

Une grosse partie des participants ont ensuite déjeuné à Vinkt avec les autorités locales.

La manifestation d'hommage aux victimes militaires et civiles eut lieu à 15 h, en présence d'une foule particulièrement dense. Nos effectifs étaient au moins doublés. Outre le drapeau fédéral, nous avons pu remarquer, sauf erreur et omission, ceux du Brabant, Molenbaek, Erezée, Etalle, Houffalize, Marche, Vielsalm, Virton et 1 Ch.A.

Les délégations les plus importantes étaient venues du Brabant et de Houffalize, section qui avait organisé un « ramassage » en divers points du parcours.

Un très gros détachement d'une quarantaine d'anciens et de jeunes, venus du

1 Ch.A. à Spich, était présent dès la cérémonie de Courtrai, avec à leur tête, le lieutenant Schiltz et un quatuor d'adjudants Motte, Doyen, Reul et Leuris.

Le lieutenant-colonel Derille, commandant le 3 Ch.A. nous avait rejoints et avait délégué un détachement.

Nous avons retrouvé l'émouvant cortège de la musique de Vinkt jouant sans relâche la « Marche des Ch. A. », des enfants des écoles tout de blanc vêtus et portant des fleurs, des mouvements de jeunesse avec leurs experts dans le jeu des drapeaux, des familles des victimes de Vinkt et d'ailleurs, et le groupe impeccable des anciens dirigés de main de maître par le Cdt Huppert.

Après la prière, un chant et une récitation, l'appel des morts fut fait par le président national entouré comme répondeurs par nos amis Autphenne et Robert, pour les militaires, et le bourgmestre de Vinkt pour les civils.

Des fleurs furent déposées sur toutes les tombes par les enfants et au monument par le bourgmestre Vercamer, le président Hubert, le colonel Derille et les familles des victimes.

Dans leurs discours, MM. Vercamer et Hubert — ce dernier dans les deux langues nationales — s'attachèrent surtout à mettre l'accent sur l'amitié toujours plus grande entre « Vinktenaars » et Chasseurs Ardennais et sur la nécessité de développer la compréhension et l'union entre les Belges de toutes les régions et de toutes

Les 28 mars, à la caserne Ratz, journée d'hommage aux adjudants Geelen et Adam, et au capitaine Colson, pour qui avait sonné l'heure de la retraite.

Lors de la prise d'armes du matin, le chef de Corps invita les deux adjudants à passer avec lui la revue du bataillon. Un banquet eut lieu ensuite en leur honneur au mess des sous-officiers, tandis qu'une manifestation similaire se déroulait au mess des caporaux et VC pour le caporal Colson.

Des discours furent prononcés successivement par le RSM Vandermeersch, le lieutenant-colonel Derille, commandant le 3 Ch.A. et le lieutenant-colonel Joris, ancien commandant de compagnie de l'adjudant Adam au 20^e de Ligne. On remémora notamment que l'adjudant de 1^{re} classe Antoine Geelen qui était entré au 9^e de Ligne en 1930, fut de ceux qui arrivèrent les premiers au 3 Ch.A. en 1934.

Il y resta jusqu'en 1940 et fut blessé au cours de la bataille de la Lys. Il était revenu à son régiment de Vielsalm en 1952 pour ne plus le quitter.

Des cadeaux furent remis à ces trois gradés qu'on a vu partir avec regret.

les langues. On rappela aussi la cérémonie de l'an dernier à l'occasion de l'inauguration du magnifique monument de Vinkt.

Une belle réception fut ensuite offerte par l'administration communale où le bourgmestre Vercamer rendit un hommage particulièrement vif au président national des Chasseurs Ardennais pour toutes ses interventions et contributions en vue de l'érection et de la cérémonie inaugurale du monument.

En sa séance du 12 mai 1969, le conseil communal de Vinkt a décerné officiellement à M. Hubert le titre de citoyen d'honneur (Ereburger) de la commune en témoignage de reconnaissance.

Cette dignité a été concrétisée par la remise d'un magnifique parchemin véritable (en peau de mouton) avec gravure en lettres gothiques.

Le président Hubert remercia avec émotion, voulant voir dans la distinction qui lui était conférée un hommage à toute la collectivité des Chasseurs Ardennais, une affirmation de plus de notre amitié, de notre attachement commun à notre patrie et à la mémoire de nos martyrs.

P.S. Le porte-drapeau de notre section de Neufchâteau, Albert Roblain fidèle entre tous, a été victime d'un malaise à Courtrai, au point que la Fraternelle a dû le rapatrier en ambulance jusqu'à son domicile.

Nous espérons que notre brave camarade se rétablira aussi bien que possible.

Remarquable succès de notre congrès national

en présence du ministre Hanin et des généraux Groven et Champion, tous trois anciens Chasseurs Ardennais

Vielsalm, toujours chaleureusement accueillante aux Chasseurs Ardennais, avait revêtu sa parure de fête pour le XXIV^e Congrès de la Fraternelle. De nombreuses habitations étaient pavoisées, et la population s'est associée en grand nombre aux cérémonies. Il faut dire que le 3 Ch. A. est d'une fidélité à toute épreuve à sa ville-marraine puisqu'il est le seul régiment belge qui soit toujours demeuré dans la même garnison.

Le nombre de participants était extrêmement fourni. On a estimé qu'environ cinq cents anciens étaient présents à la messe, aux cérémonies qui ont suivi et à l'assemblée générale; au déjeuner, ont été dressés plus de quatre cents couverts. Toutes les sections de la Fraternelle étaient représentées; les drapeaux de toutes les sections et sous-sections étaient là. Tous les dirigeants étaient présents, à la seule exception de notre respecté vétéran le Colonel Renson, absent à son grand regret.

Etaient, en outre, excusés pour cause d'empêchement de service le Général Danloy, aide de camp du Roi et commandant la III^e circonscription militaire, son chef d'Etat-major le Colonel Haas, le Colonel Colpaert, président d'honneur de la section de Vielsalm, et le Lieutenant-Colonel Borboux, ancien commandant du 3 Ch. A.

La messe

L'animation était vive, dans toutes les rues de Vielsalm, bien avant dix heures. Le rassemblement fut effectué au son des trompettes, devant le monument des 3/6 Ch. A. où une garde d'honneur était constituée par des soldats en armes; à gauche, nos drapeaux formaient une haie imposante, tandis qu'à droite était installé l'autel où l'aumônier Ronvaux célébrait la messe. Dans le pare, le Rallye Vielsalm donnait de fort belles sonneries de cor, rejoint en fin d'office par la fanfare locale.

L'aumônier Ronvaux prononça une courte homélie, rappelant les événements de 1940, la haute signification des sacrifices consentis par les Chasseurs Ardennais, et magnifiant l'œuvre de la Fraternelle.

A l'issue de l'office, le président national et le président de la section de Vielsalm, ainsi que le président de la Fraternelle du 10^e de Ligne qui avait fait le déplacement de Gand, ont fleuri le monument, tandis que l'harmonie exécutait

— en entier — la Marche des Chasseurs Ardennais et la Brabançonne.

Un très long cortège, conduit par la société de musique, s'est ensuite dirigé vers le monument aux morts de la ville où le président national a déposé une nouvelle gerbe, tandis qu'était exécutée la Brabançonne.

Le ministre Ch.A.

M. Charles Hanin, ministre des Classes moyennes, qui était l'invité d'honneur de notre congrès national, après avoir été à la compagnie école du Corps, fut versé comme CSLR au 3^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm. En 1940, adjudant à la 8^e Cie du 6 Ch. A., il était l'adjoint de peloton de notre ami Jean Goffart. On sait que c'est le III/6 Ch. A., commandé par le major Le Roi, qui du 24 au 26 mai, subit le choc principal dans le boucle de Göttem.



Le bureau (en partie) durant l'allocution du président national. De gauche à droite: MM. Crochet, Robert, Hubert, Didier, Catin, Piedhauf et le colonel Bergniet.

L'assemblée générale

Rendez-vous fut donné alors à la salle des fêtes de la caserne du 3 Ch. A. qui s'avéra trop petite pour accueillir tous les participants: nombreux furent ceux qui durent demeurer debout et qui se pressaient aux entrées.

Les personnalités ayant assisté à la messe, et à la tête desquelles se trouvait le Ministre des Classes moyennes, M. Hanin, furent rejointes par le Général-Major Groven, ancien chef de peloton du 3 Ch. A. en 1940 et actuellement chef d'Etat-major de la Force terrestre.

Au bureau, le président national était entouré des quatre vice-présidents, du secrétaire et trésorier nationaux, du Colonel Bergniet et du président de la section de Vielsalm.

Moment d'émotion quand tous les drapeaux, au signal donné, entrèrent dans la salle, au son de la Marche des Chasseurs Ardennais, et prirent place sur la scène, derrière les membres du bureau.

Le président national ouvrit alors la XXIV^e assemblée générale en commençant par l'hommage aux morts, et plus particulièrement à M. Gilbert François, président de la section du Brabant et administrateur national, au Major Lacroix et à l'Adjudant Pay. Il eut des paroles particulièrement émue à l'adresse de Mme François qui était présente.

L'appel des sections indiqua qu'elles étaient toutes représentées. Après avoir rappelé les dispositions des statuts et exposé l'ordonnance de l'assemblée générale, le président salua toutes les personnalités présentes, excusa certaines absences et congratula spécialement le premier vice-président Didier pour sa nomination à la présidence des anciens

combattants de Bastogne, le Commandant Goffart pour sa nomination de président a.i. du Brabant, le Lieutenant-Colonel Stenuit qui reprendra en juin le commandement du 1 Ch. A., et les six porte-drapeau ayant reçu un diplôme d'honneur du ministère de la Défense nationale.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente fut ensuite adopté.

LE DISCOURS DU PRESIDENT NATIONAL

Le président commence par remercier de leurs activités les membres du Conseil d'administration, les dirigeants de sections et les autres militants de la Fraternelle. Il souligne que les effectifs ont progressé de 30 p.c., au moins, au cours de l'exercice écoulé. Il rappelle le succès de l'assemblée générale qui s'est tenue à Arlon, et au cours de laquelle hommage a été rendu au Général Lecocq et où furent distribuées nos premières médailles du Mérite. La cérémonie d'inauguration du monument de Vinkt fut le point culminant de l'exercice écoulé et une des plus importantes manifestations des Chasseurs Ardennais après le rassemblement de Libramont en septembre 1945, l'inauguration du monument de Martelange en 1952 et la célébration à Arlon, en 1964, du XXX^e anniversaire de la création des unités Ch. A. M. Hubert parle encore des démarches entreprises en vue de l'aménagement du site du monument national, de la liaison avec les unités Ch. A. de l'Armée active et des succès de celles-ci, du bulletin, de la tombola en faveur de la Cité de l'Espoir et de l'organisation de manifestations en 1970, à l'occasion du XXV^e anniversaire de la Fraternelle.

Demandant à ses auditeurs de dépasser les préoccupations sociétales et antiques, le président national relève que l'on pourrait se livrer à de longs commentaires au sujet de la période critique que nous traversons, parler du mal de la jeunesse, du désarroi de notre Armée qui fut le dernier corps de l'Etat, le dernier parce que le plus sain, à être contaminé par le malaise du pays. Il est permis, dit-il d'éprouver de l'inquiétude à l'égard de l'agitation que nous connaissons: on peut se demander où tout cela nous conduit, de divisions en divisions, d'abandons en abandons, de contraintes en contraintes, par lesquels on

Personnalités présentes

M. Charles HANIN, Ministre des Classes Moyennes (et Mme);

Général-Major J. GROVEN, Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre (et Mme);

Général-Major L. CHAMPION (et Mme);

Colonel BEM G. BEAUFILS, Commandant l'Ecole d'Infanterie et Commandant a.i. de la province de Luxembourg;

Colonel F. REMIENNE, ancien Commandant militaire du Luxembourg (et Mme);

Colonel A. LALIERE, ancien Commandant du 1 Ch. A. (et Mme);

Colonel BEM CAMUS, ancien Commandant du 3 Ch. A.;

MM. J. BASTIN, A. GILLARD, J. BOCK, Députés permanents;

M. M. REMACLE, bourgmestre de Vielsalm, attaché au Cabinet du Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget;

M. M. MISSON, Conseiller provincial;

Lieutenant-Colonel DELOGNE, Commandant le 1 Ch. A.;

Lieutenant-Colonel DERILLE, Commandant le 3 Ch. A. (et Mme);

Lieutenant-Colonel SCHMITZ, Commandant le 20 A. (et Mme);

Lieutenant-Colonel STENUIT, de l'Ecole d'Infanterie;

Major KÉUNE, Commandant en second du 3 Ch. A. (et Mme);

MM. DEMOULIN et GILLES, échelons de Vielsalm;

M. C. BEKE, Président de la Fraternelle du 10^e de Ligne (1914-1918);

M. P. JACQUET, Président provincial de la FNAPG;

Adjudant de Corps du 3 Ch. A. VAN DEN MEERCH;

Mme Paul VAN DEN CORPUT;

Mlle DESCAMPS;

MM. Maurice CORBIAU, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg;

André DAUVIN, président du Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles

et TOUS les dirigeants de la Fraternelle.

est en train d'opposer les Belges les uns aux autres, au point qu'ils finissent par ne plus se reconnaître. Il est aberrant de constater qu'au moment où le monde subit des mutations plus importantes que la révolution industrielle du XIX^e siècle, en Belgique, toutes les préoccupations soient ramenées à de mesquines querelles linguistico-communautaires qui empoisonnent la vie de tout le monde.

On ne peut vivre ensemble si l'on ne se comprend plus. Au lieu d'ériger des barrières, il faudrait des contacts accrus, de la compréhension, de la bonne volonté réciproque.

En vérité, nous sommes tous un peu responsables de ce qui se passe, trop occupés généralement à la seule recherche de l'intérêt personnel. Le Roi Albert, parlant un jour du peu de reconnaissance que témoignait notre peuple à l'égard de ceux qui s'étaient sacrifiés pour lui en 1914-1918, disait que nous avons, dans ce pays, « l'héroïsme honteux ». Nous avons aussi honte de notre patriotisme puisque, trop souvent, celui-ci n'ose plus s'exprimer. Le patriotisme ne se pratique pas seulement en temps de guerre: l'exercice des vertus civiques est, au contraire, plus ingrat, plus difficile dans la paix. Il ne sert à rien que nous soyons une élite dans la nation et parmi les anciens combattants, si nous demeurons indifférents en présence de ce qui se passe autour de nous. Nous ne devons pas entrer dans les jeux partisans, mais travailler à ressusciter une Belgique unie, qui rassemble ses forces vives et qui s'attache à restaurer le sens des responsabilités civiques.

Cette péroraison est longuement applaudie.

RAPPORT DU SECRETAIRE NATIONAL



Notre secrétaire national, Victor Robert, durant la présentation de son rapport.

La parole est ensuite donnée au secrétaire national, M. Victor Robert, pour commenter son rapport qui a été envoyé, avant l'assemblée, à tous les dirigeants de la Fraternelle. En voici deux extraits.

Il est incontestable que nos sections méritent, toutes, d'être à l'honneur pour leur excellent esprit et le bon travail qu'elles effectuent. J'ai le sentiment que le bilan de la plus belle des Fraternelles, la nôtre, peut être, une fois de plus, considéré comme très favorable.



La garde d'honneur au monument des 3/6 Ch. A.

Au 31 octobre 1968, la Fraternelle comptait 4.566 membres, contre 3.532 au 31 octobre 1967.

Si nous dénombrons les décès, les démissionnaires, les passages dans d'autres sections, nous arrivons au chiffre de 63 membres.

Par contre, nos effectifs sont augmentés de 1.097 membres. Voici le tableau de nos effectifs par section :

	1967	1968
Arlon	399	392
Bestogne	280	287
Bertrix	34	112
Brabant	636	633
Erezée	44	50
Etalle	157	194
Florenville	42	44
Houffalize	258	311
Huy	93	92
Liège	127	129
Marche	80	80
Nemur	67	58
Neufchâteau	215	225
Verviers	29	—
Vielsalm	627	652
Virton	115	128
1 Ch. A.	315	1.179
Divers	14	—
TOTAUX	3.532	4.566

A noter que les 14 « divers » repris dans les sections, et que les 29 membres de la section de Verviers sont repris par la section de Liège qui devient, à l'avenir, « section Liège-Verviers ».

L'an passé, nous avions enregistré une augmentation de 506 membres.

La ventilation par section, comme le montre le tableau ci-dessus, se solde par une augmentation totale, pour l'exercice 1968, de 1.034 membres (1.097 — 63 = 1.034).

Je suis heureux de vous faire part que depuis le 31 octobre 1968, nos effectifs sont encore en augmentation. Alors que l'on constate de fortes diminutions d'effectifs dans nos organisations sœurs, nous sommes heureux et fiers de constater que l'essor de la Fraternelle demeure. Nous pouvons dire que c'est grâce à l'atmosphère particulièrement amicale qui règne à la Fraternelle, et notamment au sein du Conseil d'administration, que nos effectifs sont en nette progression.

Le président national ou le secrétaire national ont répondu à toutes les invitations qui leur ont été adressées : services officiels, séances académiques, manifestations patriotiques à Bruxelles comme en province.

Le président national, principalement, est intervenu auprès des plus hautes instances : monument de Martelange, pour obtention d'emploi pour nos camarades, défense des intérêts des Chasseurs Ardennais, sans oublier son intense activité pour la réussite des inoubliables cérémonies de Vinkt, qui eurent lieu en 1968 et qui furent une réussite complète.

Malgré la glorieuse invalidité de notre président, il se rendit de nombreuses fois en province, en Allemagne, visites à nos sections et autres déplacements. Nous l'avons vu à la « Marche du Souvenir » encourageant les membres de la Fraternelle, à la Fête de St-Hubert, et plus douloureusement, rendant hommage à nos camarades décédés.

Le secrétaire national, après avoir évoqué les années qu'il a passées au 3 Ch. A., poursuivit :

Si les Chasseurs Ardennais furent ardens et farouches au combat, c'est parce qu'ils avaient compris la noblesse du courage : c'est parce que les officiers et les grades étaient parvenus à insuffler à la troupe le sens du devoir envers la Patrie. Les chefs étaient compris, et eux-mêmes comprenaient et aimaient leurs soldats.

Cet esprit a créé cette fraternité dont toutes nos assemblées constituent la plus belle confirmation. Si le temps a mis sa poussière sur nos cheveux, le cœur et l'esprit ont gardé la jeunesse et l'idéal d'autrefois.

Grâce à un cadre bien choisi d'officiers et d'instructeurs, les jeunes Chasseurs Ardennais d'après 1940 ont suivi la trace de leurs aînés. C'est avec une immense



Le ministre des Classes moyennes, M. Charles Hanin, revêt son béret vert, sous l'œil expert de notre secrétaire national.

satisfaction que nous, les anciens, regardons défiler ces jeunes bérets verts, disciplinés, à l'allure altière, que nous apprenons leurs succès dans les compétitions, sportives et autres, que nous les sentons animés de cette saine flamme du courage, gage certain que rien ne s'est affaibli dans les écoles de formation où ils furent incorporés.

Plus loin, il évoque l'inauguration du monument de Vinkt :

J'étais à Stekene, voici trois semaines, avec quelques Chasseurs Ardennais, MM. Collin, Gillet, Van Rampelberg et bien d'autres. Devant le lamentable spectacle qui s'y déroulait, me sont, un instant, revenues en pensée les grandioses manifestations de Vinkt, l'an passé, et le triste contraste entre ces deux journées m'a très vivement frappé. Tous, nous saviez ce que fut le succès des manifestations de Vinkt. J'aimais à souligner la grande part qui en revient à M. Hubert. Le jour de l'inauguration du monument, M. Raymond Reuter, chef de cabinet de Monsieur le Gouverneur Brasseur et président de notre section d'Arlon, me confiait le sentiment de grandeur et d'émotion qui se dégageait de ces cérémonies. « Notre président national s'est surpassé, disait-il, c'est avec joie que j'en jure part à Monsieur le Gouverneur ». Ce sentiment, tous ceux qui étaient là l'ont profondément ressenti.

Une fois de plus, cela ne s'est pas réalisé sans peine. Proche collaborateur de notre président national, j'ai été témoin des efforts considérables qui furent à la base de ce remarquable succès : voyages à Vinkt, audiences aux ministères, contacts dans le travail pendant de nombreux mois pour faire de cette journée un triomphe. Et de fait, cette journée restera inoubliable pour les Chasseurs Ardennais. J'aurais aimé vous faire part des innombrables éloges qui furent adressés au « Citoyen d'honneur » de la commune de Vinkt, M. Hubert, mais sa modestie ne lui pas voulu. Qu'il me permette de dire ici, publiquement, que c'est à lui que nous devons d'avoir connu, ce jour-là, d'intenses et chaudes émotions. Ce que tant d'autres ne réalisent pas, lui a pu le faire : créer en Flandre, à Vinkt, l'union des Belges. Et ceci mérite bien notre plus vive reconnaissance.

S'adressant directement au président national, M. Victor Robert lui dit, entre autres :

Tous ceux qui appartiennent à notre grande famille des Chasseurs Ardennais éprouvent pour vous non seulement une admiration sans bornes, mais aussi une immense affection : le Conseil d'administration d'abord, que vous présidez avec

autant de gentillesse que d'autorité. L'union nimité des sections se fait autour de vous, je pourrais vous en apporter d'innombrables témoignages.

Nous savons que Sa Majesté le Roi, voulant vous remercier pour votre conduite courageuse pendant la guerre, vous a accordé la Commanderie de l'Ordre de Léopold II. Nous nous sommes réjouis de l'octroi de cette haute distinction dans les Ordres nationaux, tellement bien méritée.

La Fraternelle tient aussi à vous témoigner sa reconnaissance en vous offrant le bijou de cette distinction que notre vice-président, Monsieur le Juge Didier, va se faire une joie de vous remettre.

Vive notre président national.

Sous les acclamations de l'assemblée debout, le premier vice-président, M. Didier, remet alors au président national le bijou de Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

RAPPORT DU TRESORIER NATIONAL

M. Fernand Crochet, trésorier national, commente les points essentiels du bilan de l'exercice 1967-1968 qui s'est clôturé par un bon réel de 46.902 F. présente aussi le budget pour 1969, suivi par M. Depienne qui donne lecture du rapport des commissaires aux comptes.

Le roi des recruteurs

A titre exceptionnel, le conseil d'administration de la Fraternelle avait décidé de décerner d'emblée la médaille du mérite en argent à notre excellent camarade Donia Widart, membre de la section de Houffalize, à qui on peut octroyer sans conteste le titre de « roi des recruteurs » de notre association. Lors du congrès national, il en était à son... 424^e membre, tous anciens de 1940, en moins d'un an, et il n'a pas ralenti son action depuis lors.

Autre vedette du recrutement : le 1^{er} sergent Fernand Lebacqz du 1 Ch. A., qui a amené à la Fraternelle au moins 250 membres, principalement adhérents.

Qui osera disputer la palme à ces deux champions hors pair ?

LE BULLETIN

Le président donne connaissance du rapport du Colonel Renson, administrateur du bulletin. Il souligne que les dépenses pour notre organe se sont élevées, au cours de l'exercice écoulé, à 81.901 F, en ce compris 10.000 F pour le dernier bulletin de l'exercice précédent, ce qui représente néanmoins plus de la moitié de la cotisation fédérale. Il souhaite que le bulletin trouve d'autres ressources, notamment par la publicité et des versements de soutien, et rend finalement hommage au Colonel Renson qui est vivement applaudi.

DISCUSSION, VŒUX ET PROPOSITIONS

Au cours de la discussion des rapports, le Colonel B.E.M. Borgniet donne quelques indications sur les droits matériels et moraux des anciens combattants, notamment la médaille du Militaire combattant, les pensions anticipées, etc... Un vœu sera envoyé au ministre de la Défense nationale pour que les citations individuelles puissent être portées sur la médaille du militaire combattant.

Le président national propose à l'assemblée la motion concernant la renaissance de l'incivisme, qui figure ci-contre. Il suggère ensuite l'envoi de télégrammes de loyalisme au Roi et à la Reine, au Roi Léopold, ainsi que des télégrammes de gratitude au ministre des Travaux publics, M. De Saeger, et au Gouverneur du Luxembourg, M. Brasseur.

M. Hubert propose, conformément aux statuts, que la dignité de membre d'honneur de la Fraternelle soit conférée à Mme Paul van den Corput, en raison des services éminents qu'elle a rendus à la section de Neufchâteau. Proposition approuvée par acclamations.

Les rapports sont ensuite adoptés, et le Conseil d'administration reçoit décharge de sa gestion.

10^e DE LIGNE

Le président national relate les entretiens qu'il a eus avec les dirigeants de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne, et propose une formule qui est explicitée ailleurs, suivant laquelle nos anciens du 10^e de Ligne seraient tous, automatiquement, membres honoraires de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.



LA TABLE D'HONNEUR EN DEUX... TRANCHES. Manquent MM. Beke et Didier; de gauche à droite : Mme Champion, le colonel BEM Beauvillès; Mme Groven, le général Groven, Mme Hanin, le général Champion, MM. Gillard et Catin. A l'avant-plan, de dos, Mme Renience et le colonel Lelièvre, de face, M. Reuter.

ORDRE DU JOUR

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en Congrès national à Vielsalm le 27 avril,

Manifeste sa vive inquiétude en présence des menées antinationales qui se multiplient impunément et qui prônent l'amnistie et la réhabilitation des traîtres de la dernière guerre,

Exprime son indignation à la suite des récents et scandaleux événements de Stekene,

Demande au gouvernement de faire preuve, enfin, de ferme autorité à l'encontre de l'arrogance et des provocations des nostalgiques de la revanche et de ceux qui tentent de glorifier l'incivisme,

Décide d'envoyer le présent ordre du jour au Premier ministre, au Vice-Premier ministre, au ministre de la Défense nationale et au ministre de la Justice.

A la suite de l'envoi de cette motion, nous avons reçu des accusés de réception des cabinets du Premier ministre et du ministre de la Défense nationale. Quant au Vice-Premier ministre et ministre du Budget, M. A. Cools, il nous a personnellement écrit : « Je suis particulièrement attentif à cette affaire et comprend les indignations, suite aux événements de Stekene. Je puis vous assurer que je tiendrai compte de l'ordre du jour... »

Quant au ministre de la Justice, principal intéressé, il a observé d'un certain Conrart le silence prudent.

L'ami Jean Goffart en ses œuvres... et tout le monde fait chorus !

naï. La proposition est adoptée par de longues acclamations, et le président Beke remercie avec vive émotion.

STATUTS

Le président national fait adopter deux propositions de modifications aux statuts :

- ajouter parmi les membres honoraires, c'est-à-dire les membres de droit, tous les anciens du 10^e de Ligne membres de la Fraternelle de ce régiment ;
- remplacer le terme « Administrateur conseiller administratif » par « Administrateurs-conseillers », au nombre de trois au maximum.

ELECTIONS STATUTAIRES

Sont élus, par acclamations, membres du Conseil d'administration : MM. Lepage, vice-président depuis la création de la Fraternelle, Crochet, trésorier national et trésorier de la section d'Arlon

TELEGRAMMES

LL. MM. le Roi et la Reine
Château de Laeken.

Les Chasseurs Ardennais, réunis en Congrès national à Vielsalm, expriment leur indéfectible attachement à Vos Majestés et leur souci de voir régner, entre tous les Belges, union et compréhension.

Albert HUBERT,
Président national.

S.M. le Roi Léopold
Château d'Argenteuil.

Le Congrès national des Chasseurs Ardennais exprime respectueusement à Votre Majesté son fidèle souvenir et son profond attachement.

Albert HUBERT,
Président national.

Monsieur De Saeger
Ministre des Travaux publics

Congrès national des Chasseurs Ardennais vous remercie vivement de la décision en vue d'aménagement monument national de Martelange. Souhaité projet reçoit exécution rapide.

Albert HUBERT,
Président national.

Monsieur Brasseur
Gouverneur du Luxembourg

Congrès national des Chasseurs Ardennais vous exprime gratitude pour sympathie constante et plus particulièrement pour intervention efficace en vue d'aménagement monument national Martelange.

Albert HUBERT,
Président national.

REPONSES

Monsieur le Président National,

Le Roi et la Reine ont été très sensibles aux sentiments d'indéfectible attachement que vous leur avez exprimés à l'occasion de votre congrès national à Vielsalm.

Leurs Majestés ne chargent de l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, leurs sincères remerciements.

Veillez agréer, Monsieur le Président National, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Lieutenant Général BOUSSEMAERE,
Chef de la Maison Militaire du Roi.

Monsieur le Président National,

S.M. le Roi Léopold a bien reçu le télégramme que vous lui avez adressé au nom de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais réunie en Assemblée générale.

Je suis chargé de vous dire combien Sa Majesté a été sensible aux sentiments d'attachement que vous lui réitérez dans votre message et de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, les très vifs remerciements du Roi pour cette fidèle pensée.

Veillez agréer, Monsieur le Président National, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire du Roi Léopold,
Colonel c.r. M. QUINET.

DIVERS

Après avoir maintenu le taux de la cotisation au niveau antérieur, l'Assemblée générale décide de faire confiance au Conseil d'administration pour qu'il fixe le Congrès national de 1970 et la célébration du XXV^e anniversaire de la Fraternelle. Diverses communications sont encore faites, notamment à propos des manifestations des semaines à venir : Fastes des unités Ch. A., Courtrai et Vinkt, Marche du Souvenir, etc...

Dans sa conclusion, le président national tient à souligner surtout la portée de « l'adoption » par les jeunes des anciens du 10^e de Ligne, et les devoirs qui en découlent.

Remerciements

Nous devons exprimer notre chaleureuse gratitude à tous ceux qui ont pris une part prépondérante au succès de la magnifique journée du 27 avril à Vielsalm. Ces remerciements, l'animation extrêmement bruyante qui régnait à la fin du déjeuner, nous a empêché de les exprimer de vive voix. Ils s'adressent plus particulièrement aux personnes suivantes :

- le chef de corps du 3 Ch. A., le lieutenant-colonel Derille, qui a mis à notre disposition les locaux de la caserne Ratz, les officiers, sous-officiers et chasseurs qui ont prêté leur concours à l'organisation ;
- tous ceux qui ont participé à l'aménagement de la salle du banquet et à la préparation du repas, spécialement l'adjudant de corps, Van der Meer, l'adjudant Graf, chef ménage sous-officiers ; le 1^{er} sergent Massoz, le cuisinier Patinier et les soldats qui l'ont assisté, de même que les serveurs ;
- M^{lle} Borboux qui a préparé la salle de réception et réglé le service ;
- l'administration communale qui a consenti une aide financière à la section organisatrice ;
- les nombreux habitants de Vielsalm qui avaient pavoisé leurs demeures ;
- les souteneurs de trompes de chasse du rallye St-Georgis qui préside avec maestria notre ami Emile Goosse ;
- l'harmonie communale « les Echos de la Salm » ;
- enfin et surtout — last but not least, comme on dit en français — le président de la section de Vielsalm, Roscius Catin, qui fut la cheville ouvrière de toute l'organisation, et les membres de son comité qui l'ont aidé.

LA RECEPTION

Atmosphère endiablée, au cours de la réception offerte ensuite par la section de Vielsalm, au nom de laquelle le président Catin souhaite la bienvenue aux congressistes.

Le président national rend ensuite hommage au ministre des Classes moyennes, M. Charles Hanin, soulignant une fois encore sa qualité d'ancien Chasseur Ardennais et ses mérites d'homme politique. Il lui remet la plaquette d'honneur de la Fraternelle et un béret vert. Le ministre donne l'accablante au président.

La plaquette d'honneur de la Fraternelle est également remise, ensuite, au Général Groven, qui appartenait à la 11^e compagnie du 3 Ch. A. en 1940 et qui occupe maintenant la fonction la plus élevée dans notre Force terrestre, à M. Beke, président de la Fraternelle du 10^e de Ligne, et à Mme Paul van den Corput qui reçoit, en même temps, un diplôme consacrant sa qualité de membre d'honneur de l'association.

Le président national tient ensuite, après l'avoir fait pour le Colonel Remience, à rendre un hommage particulier à deux officiers anciens du 3 Ch. A. : le Général Champion qui prendra sa retraite le 1^{er} juillet, et le Colonel André Lalière qui a été admis à la retraite le 1^{er} avril. A tous deux, il remet, série dans un coffret, une pierre à aiguiser, matériau qui a fait la réputation de Vielsalm dans le monde entier.

Des fleurs sont offertes ensuite à Mmes Hanin, Groven, van den Corput, Champion, Lalière, Remience, Derille, Kaune, Schmitz, et à Mlle Borboux. Dans un brouhaha qu'il fut difficile d'atténuer, il fut alors procédé à la remise des médailles du Mérite de la Fraternelle ; la liste des lauréats figure plus loin. Les bijoux ont été épinglés par le Ministre Hanin et les Généraux Groven et Champion.

LE BANQUET

Atmosphère au zénith pour attaquer le succulent déjeuner préparé dans les salons du mess des sous-officiers, lequel s'est avéré trop petit, bien qu'on ait comprimé les convives au maximum : il fallait encore aménager une salle annexe.

Le Ministre Hanin réussit cependant à se faire écouter, et son allocution causa une grande impression. Il rappelle ses souvenirs militaires, dit aussi son attachement à sa province de Luxembourg et sa fierté d'être et de rester Luxembourgeois. Portant ensuite les préoccupations au niveau national, le Ministre des Classes moyennes ancien Chasseur Ardennais insista, auprès de ses camarades, sur le fait que s'il y avait, pour le pays, un danger en 1940, il existe maintenant un autre danger. Notre conduite, il y a près de trente ans, nous donne des responsabilités particulièrement lourdes et nous fait devoir de combattre ce danger. Si vous, Chasseurs Ardennais, s'écrie-t-il, vous n'êtes pas capables de défendre l'unité du pays, qui donc le fera ?

L'assemblée entendit encore une allocution vibrante du président de la Fraternelle du 10^e de Ligne, M. Beke, qui apporta le message de nos aînés.

Les retrouvailles amicales se prolongèrent bien avant dans l'après-midi, et au-delà. Une indiscretion nous a dit que toute la cave du mess des sous-officiers, y compris tous les tonneaux de bière, avait été asséchée.

A l'année prochaine pour le XXV^e Congrès...

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1969 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

Médaille du mérite de la Fraternelle

PROMOTION 1969

Médaille d'Or (1)

Joseph ANDRE, Président de la section de Houffalize ;

Médailles d'Argent (17)

Edouard KLEIS, Président de la section de Bertrix ;

Albert BEAUJEAN, Bastogne ;
Albert CAMUS, Bastogne ;

Justin GASPARD, Bastogne ;

René JENTGEN, Martelange ;

Jules LAHY, Bastogne ;

Georges LEONARD, Bastogne ;

Albert MARECHAL, Noville (Bastogne) ;

Jacques MAUS de ROLLEY, Bastogne ;

Joseph SCHMITZ, Martelange ;

René BCUVY, Vance (Etalle) ;

Henri PICARD, Vance (Etalle) ;

Joseph BOUVY, Vance (Etalle) ;

René HENROZ, Vance (Etalle) ;

Emile PERLEAU, Vance (Etalle) ;

Donia WIDART, Chevotagne (Haversin) ;

Michel EPPE, Neulchâteau.

Médailles de Bronze (43)

Thibaut DAVREUX, Bastogne ;

Jules LAFORGE, Martelange ;

Camille LARNERS, Recogne-Naville ;

Joseph LARNERS, Bastogne ;

Julien LECOMTE, Bastogne ;

Charles PONCELET, Bastogne ;

Emile COLSON, Secrétaire-Trésorier de la section de Bertrix ;

Louis COLLOT, Bertrix ;

Henri LAMOUILLON, Saint-Médard ;

Adolphe DROESHAUT, Section du Brabant ;

Marcel GATEZ, Section du Brabant ;

Edmond GIBOUX, Section du Brabant ;

Albert CHARLIER, Sart-Lierneux ;

Arsène MARTIN, Cielles (La Roche) ;

Albert GERARD, Chêne-Ebly ;

Raymond MARTIN, Wittmont-Léglise ;

René PEIFFER, Longrier ;

Joseph THIRY, Massul-Longlier ;

Marcel THINES, Petitvoir-Tournay ;

Jules STOUSE, Grapfontaine ;

Premier Sergent Fernand LEBACQ, 1^{er} Ch. A.

Clément ROUXHEUT, Rochefort ;

Luc WANUPEL, Tempoux ;

Léon DACO, section de Vielsalm ;

René DIZIER, section de Vielsalm ;

Julien DUMONT, section de Vielsalm ;

Jmond FRANCK, section de Vielsalm ;

Joseph GELUSE, section de Vielsalm ;

Cyrille GREGOIRE, section de Vielsalm ;

Emile GRITTEN, section de Vielsalm ;

Louis HERPOLEN, section de Vielsalm ;

Ignace HUSQUET, section de Vielsalm ;

Gérard JACOBY, section de Vielsalm ;

Henri LEMAIRE, section de Vielsalm ;

Victor LEONARD, section de Vielsalm ;

Marcel LIBOUTON, section de Vielsalm ;

François MEUNIER, section de Vielsalm ;

Antoine PAIROUX, section de Vielsalm ;

Maurice PIRARD, section de Vielsalm ;

Marius SERVAIS, section de Vielsalm ;

Joseph THONUS, section de Vielsalm ;

Robert BURGEON, section de Vielsalm ;

François LAMY, section de Vielsalm ;

Les interventions sociales de l'ONAC

Le ministre de la Santé publique a donné récemment les chiffres au sujet des interventions matérielles de l'œuvre nationale des anciens Combattants : elles totalisent, pour 1968, 63.813.000 F. La répartition par provinces indique notamment que le Luxembourg s'est vu attribuer 1.358.000 F, c'est-à-dire 2,1 p.c. du total.

Les fastes régimentaires du 20 A

Les fastes régimentaires du 20^e bataillon d'Artillerie se sont déroulés à Werl, en la lointaine Westphalie, les 6 et 7 juin.

Un grand nombre de parents et amis des gradés et miliciens avaient effectué le déplacement, de telle sorte que les cérémonies ont réuni une participation fort dense.

Le mauvais temps empêcha, le vendredi soir, la célébration en plein air de la messe à la mémoire des militaires du 20 A tombés au champ d'honneur. Elle eut lieu dans la salle de gymnastique aménagée pour la circonstance. Après l'appel des morts, tandis que retentissait au-dehors les salves d'obusiers, le chef de Corps, le lieutenant-colonel J. Schmitz et le président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais fleurirent la plaque commémorative.

Le lendemain, par temps rasséréné, eut lieu une prise d'armes fort réussie où l'étendard du 20 A était encadré des drapeaux des deux régiments frères, les 1 et 3 Ch.A.

Dans son allocution, le chef de Corps insista sur cette solidarité et sur l'attachement du 20 A aux traditions de l'Artillerie des Chasseurs Ardennais. Il rappela l'histoire de celle-ci, le port du béret vert avant 1940, la motorisation et la modernisation du matériel, le combat terrible que dut subir au Canal Albert, les 10 et 11 mai 1940, le 20 A placé au point névralgique à proximité d'Eben-Emael, les pertes du régiment et les diverses phases de transformation depuis la reconstitution en avril 1951.

Après un show de la musique de la 1^{re} Division qui suivait la prestation de serment d'un sous-officier et la remise de distinctions honorifiques à quatre de ses collègues, l'impressionnant défilé motorisé de quelque 65 véhicules, avec les gros

obusiers 8 pouces, montra que nos artilleurs étaient prêts à se conformer à leur devise : « A verbis ad verba » c.à.d. « Non des paroles, mais des actes ».

Au cours du lunch suivant le vin d'honneur, le lieutenant-colonel Schmitz — qui sera remplacé à la tête du régiment à partir du 3 juillet par le lieutenant-colonel Urbain — remit des souvenirs au président national de la Fraternelle qui venait pour la première fois au 20 A, au lieutenant-colonel Delogne commandant du 1 Ch.A. et à notre camarade Robette de la section de Liège, ancien du 20 A et qui est présent chaque année aux fastes de son régiment.

Le président de la Fraternelle prononça une courte allocution, mettant l'accent sur l'attachement de tous les Chasseurs Ardennais à leur union au sein de la fraternelle, sur l'association étroite des unités continuant les traditions Ch.A. — parmi lesquelles le 20 A qui porte notre hure dans son blason. Il rappela aussi certains souvenirs, certains noms d'anciens... puis remit au lieutenant-colonel Schmitz la plaquette d'honneur de la Fraternelle et des fleurs à la charmante Madame Schmitz.

Parmi les personnalités présentes à cette belle journée — nous nous excusons d'en omettre, mais nous avons oublié d'en porter la liste — le colonel BEM Teyssens, commandant l'Artillerie du 1^{er} Corps, les colonels BEM Van Remoortere, Demarthe, Blondiau et Simonet, le lieutenant-colonel Martin, ces trois derniers anciens chefs de Corps ; les lieutenants-colonels Delogne, commandant le 1 Ch.A. et Derille commandant le 3 Ch.A. et pour la Fraternelle : MM. Hubert, président national ; Piechbœuf, vice-président national et président de la section de Liège ; Devoghel, administrateur ; Robette et le porte-drapeau fédéral venu d'Arlon, Pierre Thébérath.

NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions :

- patins ordinaires ;
- patins à vis ;
- patins américains.

Prix de vente au détail : 15 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



LA VIE AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Les fastes régimentaires



Hommage aux morts du 1^{er} Ch.A. De gauche à droite, MM. Simon, bourgmestre d'Arlon; Hubert, président national de la Fraternelle Ch.A.; le lieutenant-colonel Delogne, commandant le 1^{er} Ch.A. et M. Rémon, représentant la Fraternelle du 10^e de Ligne.

(Photo « Mousse-Luxembourg »).

Les fastes régimentaires du 1^{er} Bataillon des Chasseurs Ardennais, que commande le lieutenant-colonel Delogne, ont débuté le 9 mai à 21 heures par une poignante et émouvante cérémonie d'hommages aux Morts du 10^e Régiment de Ligne et des Chasseurs Ardennais tombés glorieusement au Champ d'Honneur.

La pluie qui s'était mise à tomber en fin d'après-midi rendait les plus optimistes un peu « songeurs » et... d'autres un peu « nerveux ».

Étant donné que le Bon Dieu est « Chasseur Ardennais » et aussi « membre protecteur de la Fraternelle », j'étais persuadé qu'il n'y aurait aucun problème et que les choses allaient s'arranger.

Un peu avant la cérémonie du soir, la pluie cessait de tomber pour faire place à une enchanteresse nuit de mai. Le lendemain 10 mai, jour anniversaire des moments riches en souvenirs pour nos aînés de 40, ce fut la traditionnelle prise d'armes sur la plaine d'honneur du quartier sous un soleil radieux.

Cette année, les cérémonies avaient été placées sous le double signe de la tradition et de la fête de famille.

Les emblèmes des 3 Ch. A. et du 20 A. étaient présents. La Musique des Bérêts Verts était venue spécialement d'Arlon afin de donner plus d'éclat à cette journée.

Un nombre très élevé de personnalités militaires et civiles, d'anciens combattants du 10^e de Ligne et des unités Chasseurs Ardennais, de familles du personnel d'active et de nos miliciens assistaient à la cérémonie.

Parmi les personnalités : Le général Lamote, nouveau commandant de la 1^{re} Division d'Infanterie, qui présidait. Le général Champion (ancien Ch. A. du QG de la 1^{re} D Ch. A.). Le général Dalleur (général adjoint logistique au CCFBA), le colonel Marlière, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée (ancien de la 4^e Cie du 3 Ch. A. en 40).

Des anciens chefs de corps du 1 Ch. A. : général Palmaers (49-50), colonel Wattiez (55-57), colonel Remience (57-59), colonel Lalière (59-61), colonel

Goegebeur (61-63), Colonel Godet (63-65), lieutenant-colonel Jacques (65-67).

Nous avons eu le très grand plaisir de revoir la figure légendaire et sympathique du lieutenant-colonel Moïny, bien connu de tous les Chasseurs Ardennais et que nous retrouvons à toutes les manifestations Ch. A.

La Province du Luxembourg était représentée par le Colonel Beaufils, Commandant de l'Ecole d'Infanterie et Commandant Militaire ad interim de la Province du Luxembourg et le Major Gérard. D'Arlon, ville marraine, M. Simon, bourgmestre.

Des fraternelles, M. Rémon de la fraternelle du 10^e de Ligne et président des associations patriotiques d'Arlon M. Albert Hubert, président national de Chasseurs Ardennais, M. Piedbœuf, vice-président et M. Devoghel de la section de Liège.

La section du Brabant était représentée par M^{me} François, M^{me} Huberty (le fils de M^{me} Huberty fait son service militaire à la Cie Sp), MM. Depiesse, Sevenants et Temmerman.

Le drapeau fédéral était porté par le camarade Pierre Thébérath, celui de la section du Brabant par Jean Temmerman et celui de la Section 1 Ch. A. par le 1^{er} sergent-major Jean Talbot. Ce dernier, accompagné par notre ancien porteur-drapeau, l'adjudant pensionné Clément Rouxhet, venu spécialement de Rochefort.

Après la revue des troupes qui fut passée par le général Lamote et ensuite par le général Champion et les colonels Remience et Lalière, le Chef de Corps prononça un discours dont nous avons extrait les passages suivants :

Chasseurs Ardennais,

Il y a 29 ans, jour pour jour — c'était un vendredi ensoleillé, avant-veille de Pentecôte — les Chasseurs Ardennais, les premiers, écrivirent une page de gloire aux frontières du pays...

La tâche était lourde mais jamais les Bérêts Verts n'y faillirent. Le passé et les titres de noblesse que le 10^e Régiment de Ligne leur léguait étaient nombreux. Une longue histoire depuis 1830; cinq citations en 1914-1918, au prix de combien de sang et de combien de sacrifices!

Vint le 10 mai 1940, les Bérêts Verts étaient, comme aux premières paroles de la Marche, debout sur la frontière. De Bodange à Vinkt, ils taillèrent en quelques jours, sans sommeil, trois citations : Ardennes, la Dendre, Vinkt.

Chasseurs Ardennais, lorsque nous nous réunissons pour présenter aux plus jeunes notre glorieux Drapeau, le leur décrire et leur dire sa signification, je ne crains pas de vous parler de sacrifices, de ce que votre emblème représente, de ce qu'il vous demande.

En songeant à l'exemple que vous ont tracé vos aînés, je sais que votre générosité est grande et que vos vertus sont comme les leurs : discipline, solidarité, tenue, endurance et audace.

En évoquant aujourd'hui vos traditions, vous restez fidèles à vos prédécesseurs et, armés de ces mêmes vertus, celles-là même qui caractérisent notre Infanterie dont nous fêtons les gloires à Bruxelles dimanche dernier, vous êtes la garantie de la paix, pour un monde meilleur dans une Belgique forte, unie et prospère.

Ces sacrifices et cette générosité, vous en donnez la preuve chaque jour, que ce soit dans les exercices, les compétitions ou dans les entreprises grandioses comme celle que nous entamons, avec la Section de Notre Fraternelle, dont vous êtes les membres, au profit des enfants handicapés de la Cité de l'Espoir.

Si vos progrès quotidiens sont durs et parfois soumis à sueur, trouvez dans l'évocation de notre passé, force, fierté et enthousiasme.

Avec un tel passé, avec vous, qui êtes présent, l'avenir est garanti. En songeant à nos morts, en ce mois de mai riche en souvenirs, en union dépensée, en ce même moment, avec nos anciens de 1914-1918, sur les bords de l'Yser, côte à côte avec ceux d'Arlon, de Namur à Cortemarck, ceux de Bodange à Vinkt, allons fleurir le monument.

Puisse ce côté à côté entre l'hommage profond que nous rendons à nos prédécesseurs et l'engagement total de fidélité de chacun d'entre nous, envers notre patrimoine « Chasseur Ardennais ».

Des couronnes furent déposées au monument au pied duquel repose l'urne contenant de la terre de Bodange, par le lieutenant-colonel Delogne, M. Rémon, représentant la Fraternelle du 10^e de Ligne, M. Albert Hubert, président national des Chasseurs Ardennais et M. Simon, bourgmestre d'Arlon.

Dix soldats choisis parmi les jeunes Chasseurs Ardennais de la 3^e Cie reçurent à titre symbolique la fourragère qui leur fut remise par le général Champion, le général e/r Palmaers, les colonels Wattiez, Remience, Godet, Goegebeur, M. Simon, le colonel Lalière, M. Hubert et le lieutenant-colonel Jacques.

Le commandant du Bataillon procéda ensuite à la remise de distinctions honorifiques :

A l'adjudant Feltesse, la Médaille d'Or de Léopold II et la Médaille du Volontaire de Guerre Combattant.

La Décoration Militaire de 1^{re} classe aux 1^{ers} sergents-majors Gérardy et Origer, au 1^{er} sergent Hermal et au caporal Detry.

La Décoration Militaire de deuxième classe aux 1^{ers} sergents Colbrant et Buron, au sergent Bastin, au caporal Vanderveken et au soldat Sinnen.

La Médaille du Volontaire de Guerre Combattant aux adjudants Archanbeau, Cantineau, Vannembereck, Leuris et Acton.

Pendant la mise en place du Bataillon pour le défilé, nos musiciens aux bérêts Verts, dirigés de main de maître par le

lieutenant Cardon, dont la réputation n'est plus à faire, se firent, comme d'habitude, acclamer vigoureusement pour leur show magistral.

Le défilé à pied, emmené par les mascottes du Bataillon conduites par des Chasseurs Ardennais en tenue de 1940, était suivi par les motorisés où les FT, AMX, jeeps et MAN semblaient être alignés au « cordeau ».

Un vin d'honneur « new-look » innové par le lieutenant-colonel Delogne réunit les officiers, sous-officiers, leurs familles et leurs invités au CESOCO. Cette nouvelle formule obtint un fameux succès.

Un grand bravo au Colonel Delogne pour cette heureuse initiative qui a permis de resserrer davantage les liens qui unissaient déjà bien fortement les Chasseurs Ardennais.

C'est au cours de ce drink, dans l'esprit de franche camaraderie « Ch. A. », que M. Hubert épingla à l'adjudant pensionné Clément Rouxhet la Médaille du Mérite pour services rendus à la Fraternelle.

Notre ami Clément n'avait pu assister au Congrès National de Vielsalm pour cause de raisons de famille.

M. Maurice Leroy, directeur de La Cité de l'Espoir, accompagné de son épouse et de M. Hagelstein, secrétaire de La Cité de l'Espoir, après une succincte mais poignante allocution, remit au colonel Delogne le diplôme de « Parrain à vie » de La Cité de l'Espoir établi au nom du 1^{er} Bataillon des Chasseurs Ardennais et à M. Hubert celui établi au nom de la Fraternelle.

Un lunch fut ensuite servi aux nombreux invités et familles qui étaient venues de Belgique pour assister aux Fastes des Chasseurs Ardennais et voir comment « vivait » leurs fils au 1 Ch. A.

L'activité de la section

Si notre secrétaire national, M. Victor Robert, dans son rapport d'activité, semble satisfait, j'ai de mon côté plus de raisons d'envisager l'avenir avec moins d'optimisme :

Effectifs de la Section 1 Ch. A. : au 25 mai 1969 : 1.323.

	Cie	Sp	1	2	3	Anciens
	Cie	Sp	Cie	Cie	Cie	Ch. A.
	205	127	106	199	187	499

Notre maître 5^e recrutement, Fernand Lebacqz de l'EMS, atteint par la loi des mutations, nous a quittés pour devenir Chef de la Section du Personnel à la 7^e Cie Ordonnance à Spich. Il reste, bien sûr, un mortu de la Fraternelle et je sais que nous pourrions toujours compter sur son dévouement habituel.

Il nous a accompagnés au Congrès National à Vielsalm. A Courtrai et à Vinkt il était à nos côtés, coiffé, non sans fierté, de son Bérêt Vert. Il est en piste pour la tombola avec un fameux paquet de carnets.

Son successeur, le Sergent Clairembourg, défendra-t-il aussi bien les couleurs de la Cie EMS ?

Sachez que nous pouvons faire encore beaucoup mieux. Oui, mes amis, et c'est nécessaire !

Il est de notre devoir de pousser à fond le recrutement. Il y a encore au Bataillon une centaine d'irréductibles. Il appartient à chacun de les persuader de rejoindre nos rangs.

Certains diront : « Il est cinglé le père Leuris, il a plus de 1.300 membres et il n'est pas encore content ! »

Il est grand temps, mes amis, jeunes Chasseurs Ardennais, de serrer les coudes ! Chaque bulletin nous annonce le décès de plusieurs de nos anciens, les pères de notre beau Bataillon. De trop nombreux vides se creusent dans nos rangs. Regardons bien le dernier bulletin « Le Chasseur Ardennais » : Gilbert François (Président du Brabant), Nicolas Martin, Jules Quinet, le Major Pierre Lacroix, Gustave Baudil, Fernand Lepointe, Marcel Lepage, Edmond Belotte, Léon Prieur, Albert Seleck. Que se passera-t-il d'ici quelques années si nous ne parvenons pas à combler ces vides terrifiants creusés dans les rangs des Bérêts Verts ? L'élite de la Fraternelle disparaît petit à petit ? Que ferons-nous avec notre peu d'expérience et nos nombreux problèmes si nous ne sommes pas suffisamment forts et bien préparés pour affronter l'avenir en défendant « le vieux sol ardennais, notre Hure, notre Bérêt Vert, notre Bataillon » ?

J'ai un peu peur de cet avenir, qui est tout de même encore assez lointain, et je ne serai totalement rassuré qu'au moment où je verrai au rapport d'activité du Secrétaire National : « Effectifs 10.000 » ! C'est à nous, jeunes Chasseurs Ardennais, mes camarades, qu'il appartient de réaliser ce rêve que des « mécréants » pourraient qualifier d'utopie.

Il n'y a rien d'utopique jusqu'au 31 octobre 1968 nous étions 4.566 avec une augmentation d'effectif de 1.097 membres.

Nous sommes presque à moitié chemin. Cette année nous passerons le cap difficile des 5.000, j'en suis persuadé.

Si nous ne le dépassons pas de beaucoup... ce ne sera tout de même pas si mal... puisque nous ferons encore beaucoup mieux l'an prochain !

Journée de l'Infanterie

Ci-après copie de la note GDI du 12 mai 1969 :

Je vous salue gré de bien vouloir transmettre une fois de plus mes vives félicitations aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du Détachement du 1 Ch. A. qui a participé à la célébration de la Journée de l'Infanterie.

Leur présentation impeccable, la parfaite exécution des mouvements d'armes et leur fière allure au cours du défilé ont contribué à la réussite de la Journée, ont fait l'admiration des Anciens de 14-18 et de 40-45 et ont bien servi le prestige de l'Armée.

(sé) Penneman de Bosscheyde
Col BEM
GDI

Le « patron » nous quitte

Le lieutenant-colonel Delogne nous quitte, beaucoup trop tôt, hélas, après deux années d'un commandement très heureux, pour AFCENT.

Le temps passe beaucoup trop vite et la loi des mutations est inexorable. Si le 1^{er} Bataillon des Chasseurs Ardennais et la Section 1 Ch. A. de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ont réalisé de magnifiques exploits, performances et entreprises diverses, c'est à lui que nous le devons.

Dans le cadre de la Fraternelle, il a montré un très grand esprit de compréhension en accordant toujours carte blanche et entière liberté d'action aux initiatives, quelques fois audacieuses, des organisateurs.

Si la tombola « Cité de l'Espoir » de l'an dernier a remporté un tel succès, c'est au lieutenant-colonel Delogne que nous le devons.

Le bal organisé au profit du monument de Bodange, la Fraternelle n'avait rien à y voir mais notre Section se devait d'y apporter sa contribution puisque des Chasseurs Ardennais sont tombés au champ d'honneur à Bodange, a rapporté près de 20.000 F. La réussite lui appartient, tout d'abord en l'autorisant, en accordant ensuite la permission de fin de bal à nos braves miliciens membres de la Fraternelle.

A ce sujet, certains vieux « scrogneugneux » avaient certaines appréhensions en apprenant que nos miliciens étaient autorisés à assister au bal.

Contrairement à ce qu'ils croyaient, nos jeunes Chasseurs Ardennais s'y sont comportés magnifiquement. Je les félicite pour leur tenue et leur esprit Ch. A. Notre Section, qui marche du tonnerre, a été créée au début de son commandement. Si elle est aussi vivante, aussi active, aussi énergique, le Colonel y est pour 95 %.

Si nous n'avions pas eu un « patron » aussi compréhensif que lui nous aurions été très limités dans nos diverses activités et les résultats n'en auraient été que très médiocres !

Notre nouvelle tombola « Cité de l'Espoir » ne l'a pas effrayé du tout. Bien au contraire, cette nouvelle initiative titanique qui demande une organisation, une administration et un travail administratif incroyable a fait sourire son visage joyal de véritable ardennais.

L'heureuse et magnifique initiative d'envoyer une forte délégation en bus à Courtrai et à Vinkt lui appartient totalement. C'est ainsi que 40 personnes de la Section 1 Ch. A. ont pu assister à la commémoration de la Bataille de la Lys et aux cérémonies d'hommage aux Ch. A. tombés au Champ d'Honneur en 40 à Vinkt.

Sans lui, notre Section aurait vu le jour, bien sûr, mais ne serait pas ce qu'elle est à l'heure actuelle.

Que le lieutenant-colonel Delogne veuille bien trouver ici l'expression des félicitations, de la gratitude et des remerciements sincères de toute la Section 1 Ch. A.



Le nouveau chef de Corps du 1 Ch.A., depuis le 20 juin, le lieutenant-colonel R. Stenuit.
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Mariages

Lemeur avec M^{lle} Hoslet;
Pire avec M^{lle} Gilbert;
Daune avec M^{lle} Deval;
Delbecq avec M^{lle} Dejaifve;
Defacqz avec M^{lle} Louagie;
Van den Wyngaert avec M^{lle} De Leener;

Picalausa avec M^{lle} Nivarlet.
Tous nos meilleurs vœux de bonheur les accompagnent.

Naissances

Luc et Claude chez le caporal et M^{me} Riga.

Philippe chez le sergent et M^{me} Fris.
Yves chez le commandant et M^{me} Le-fèvre.

Franz chez l'ancien « secrétaire » et M^{me} Georges Clément d'Izel.

Marie-Isabelle chez le caporal et M^{me} Droogmans.

Christine chez le sergent et M^{me} Dersain.

Fabienne chez le caporal et M^{me} Draux.

Jean-Claude chez le soldat et M^{me} Desmet.

Marc chez le caporal et M^{me} De-meulde.

Patrice chez le sergent et M^{me} Richard.

Nous souhaitons la bienvenue et une très longue vie à ces nouveaux petits Chasseurs Ardennais et petites « Chasseuses », et félicitons les parents heureux et comblés.

Nominations

Ont été nommés au grade de 1^{er} sergent-major, les 1^{er} sergents Geurten et Dumont.

Au grade de sergent : Godfrin, Timmerman, Meriaux, Hubaux, Boland, Welker, Leboutte, Dubraix, Deprey, Cauchie.

Au grade de caporal : Pennetreaux, Waerniers, Florins, Buisse, Beernaert, Delattre, Bylos, Delforge, Van den Hoek, Deschoemaecker, Robette, Fery, Labbe.

Commissionnements

Ont été commissionnés au grade de caporal :

Goosse, Penant, Brichard, Caulier, Onderet, Chrispels, Seculier, Picalausa, Béro.

Nous les félicitons tout très chaleureusement.

Médaille du militaire combattant

En exécution des prescriptions de l'A.R. du 19 déc. 1967 la Médaille du Militaire Combattant de la Guerre 1940-45 a été décernée à la date du 12 mai 1969 :

Aux adjutants Doyen, Archambeau, Acton, Demars, Feltesse.

Nous les félicitons vivement.

En avant !... Marche !

La 2^e Compagnie a participé au Challenge Albert qui avait lieu à Bourg-Léopold le 9 juin.

Du 10 au 13 juin, cette même 2^e Compagnie a disputé le Chalfusas, également à Bourg-Léopold.

Elle devait participer encore à la Marche du Souvenir du 26 au 29 juin.

Si nos camarades de la 2^e Compagnie sont bien « servis » cette année, ils n'iront pas à Nimègue, puisque c'est à la compagnie d'Appui que cet honneur échoit.

Le 6 juillet, la participation d'une quinzaine de Chasseurs Ardennais est assurée pour la Marche de Marcinelle.

Le 12 juillet, à Bourg-Léopold, le 1 Cy disputera le Prix international Leclerc.

Passages

Le lieutenant-colonel Stenuit est passé au 1 Ch. A. le 3 juin. Le 20 juin, il devait reprendre le commandement du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Le commandant BEM Dujardin est passé à la 1^{re} Division le 28 avril, tout en restant en subsistance au 1 Ch. A. jusqu'à nouvel ordre.

Le 1^{er} sergent Lebacq a repris les fonctions de Chef de la Section du Personnel à la 7^e Compagnie Ordonnance à Spich le 27 mars.

Le sergent Leloir est passé à la Pharmacie militaire de Nivelles le 21 avril.

Les sous-lieutenants Dewilde et Van Elderen sont passés au CTIDN à Bruxelles le 1^{er} mai.

Le soldat VC Liénard est à l'OCSI depuis le 21 avril.

Nouveaux membres protecteurs

Dumont Roger, de Kinshasa.
Bissot Gilbert, industriel, de Pin-Izel.
R. Lardinois, d'Angleur.
Adjudant-chef Wyn, Chef du Pool, Adm. de Kitona.

Adjudant-chef de Gendarmerie Hardenne, Ecole de Gendarmerie, à Kitona.

Adjudant Mathieu, de Kitona.
Adjudant-chef Colyn, chargé de la Station d'Épuration des Eaux, Kitona.

M^{me} Colyn, Directrice de l'Ecole Privée à programme belge à Kitona.

Claude Thonet, au CCR Euratom à Ispra (Varèse) en Italie.

Ce qui prouve que les Chasseurs Ardennais sont partout !

Nouvelles d'Afrique

Le capitaine Jacques Cauffmann m'a communiqué ce qui suit :

« Je viens de revenir d'une mission de huit jours à Kitona où l'ambiance Ch. A. est toujours excellente. »

Notre ami Roger Thomez, propagandiste acharné m'a demandé de vous transmettre une série d'affiliations :

Adjudant Istace Albin, Ch. A. de 1936 à 1948, 2 Ch. A. à Bastogne (2 Cie Cy en 40, passé à la Cie Moto).

Adjudant Mathias Maurice, ancien du 1 Ch. A. qu'il a quitté en 1960, actuellement professeur à l'Ecole d'Education Physique à Kitona.

Adjt Chef Wyn, Adjt Chef de Gendarmerie Hardenne, Adjt Mathieu, Adjt Chef Colyn et Madame (cités dans la rubrique membres protecteurs).

Mon meilleur souvenir à tous.

L'adjudant Maurice Mathias et Madame, qui étaient en congé en Belgique, ont profité de l'occasion qui leur était offerte pour venir nous rejoindre à Spich et assister aux Fêtes Régimentaires.

DECES

Deux de nos camarades viennent d'éprouver une perte cruelle.

CHALLENGE LECLERC

Le numéro du 1^{er} mai du « Journal du Corps » qui est, comme chacun sait, l'organe du 1^{er} Corps d'Armée, lequel se trouve en Allemagne, a annoncé que cette année, la compétition pour le Challenge Leclerc se déroulerait le 11 juillet à... Leopoldsborg, c'est-à-dire à Bourg-Léopold. Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu dans ce texte que notre pays serait représenté par le 4^e Carabiniers Cyclistes, « détenteur du Challenge ». A la vérité, c'est le 1^{er} Chasseurs Ardennais qui détiennent le Challenge Leclerc... jusqu'au 11 juillet prochain : on peut d'ailleurs l'admirer dans le bureau du Commandant du 1 Ch. A., au milieu d'autres trophées du régiment.

Ce que l'on aurait dû écrire, c'est que les couleurs de la Belgique seront défendues, cette année, par le 4^e Carabiniers Cyclistes (1) qui a remporté le Challenge Albert, dont le lauréat représente toujours notre pays dans la compétition Leclerc. On aurait dû rappeler aussi que depuis l'institution de ce challenge, la Belgique, c'est-à-dire le 1 Ch. A., ne l'a remporté qu'une seule fois.

N.D.L.R. : Ajoutons que le texte ci-dessus ne vient pas du 1 Ch. A., mais est une initiative de la rédaction.

(1) Il s'agit d'ailleurs du 1 Cy.

L'adjudant Bouche en la personne de son papa et le 1^{er} Sergent Vanderroost sa maman.

Nous les prions, ainsi que leur famille, de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances émues.

L'invasion

Trop tard ! C'est lancé !

Et il n'y a plus moyen de l'arrêter ! L'appel et le « rappel » ont été envoyés à tous les Chasseurs Ardennais.

Beaucoup de Chasseurs Ardennais n'ont pas encore « bougé » estimant sans doute qu'ils avaient tout le temps puisque le tirage n'est prévu que pour le 8 novembre.

Nous avons le temps, d'accord ! Mais il y en a qui n'ont pas le temps, ce sont les fournisseurs qui ne se permettent pas d'attendre le 8 novembre pour être payés.

Votre secrétaire-trésorier est confronté devant ses problèmes. Il n'y a rien à faire, il doit les résoudre ! Ils les a cherchés, direz-vous ! Encore d'accord ! Il n'a encore que 570.000 F de « dettes » ! Qui dit mieux ?!!

Je ne demanderai pas que tous démarrent comme notre fidèle porte-drapeau, Jean Talbot, qui a déjà vendu à l'heure actuelle 300 carnets et, non content de vendre à une aussi grande vitesse, il se permet encore de rapporter de magnifiques lots de valeur.

Un grand merci à la Section du Brabant qui nous épaulé solidement dans cette grande offensive.

Nos amis du Brabant ont emporté un fameux stock de carnets et nous ont apporté de magnifiques lots.

Un grand merci à M^{me} Francois pour sa généreuse collaboration et à Jean Temmerman pour son aide et sa contribution qui feront certainement tache d'huile parmi notre association.

LISTE « PROVISoire » DESTINEE AUX FUTURS HEUREUX GAGNANTS

Une voiture
Cinq T.V.
Dix transistors
Un stock de disques
Frigos Bosch
Friteuses électriques
Machines à écrire - Remington et Olympia
Mini-vélos
Bons d'achat
Services à café en porcelaine
Trousses réglementaires pour automobilistes
Poses têtes
Fers à repasser
Moulin à café
Percolateurs Wimogart
Réveils de voyage
Briquets Ronson
Appareils photographiques
Affûteurs de couteaux (électriques)
Articles de bureau
Articles de toilette
Parfumerie
Papier point

Tirage spécial pour les billets de couverture avec un super gros lot : Un voyage en Tunisie pour deux personnes (prix aimablement offert par M. le Ministre Leburton).

Demandes de carnets :
— au Secrétariat de la Section : 1 Ch. A. BPS 14;
— M. Leroy, Cité de l'Espoir, Andrimont/Dison;
— V. Robert, 26, Drève des Etangs, Linkebeek/Bruxelles;
— J. Temmerman, 111A, chaussée de Wavre, Bruxelles;
— F. Burnotte, 12, rue du Parc, Arlon;
— J.M. Chavé à Habay la Vieille;
— A. Burnotte, 19, rue Emile Herman, ON/Jemelle;
— J. Leuris, 18, Culot/Wavre;
— dans toutes les Sections de la Fraternelle.

Paiement : après vente.
Chaque versement ou virement de 1.000 F donne droit à un onzième carnet gratuit.

M. LEURIS.

« Bérét » et non « Bérêt »

Le mot « bérét » est souvent utilisé dans nos correspondances, publications, etc. ainsi qu'il est normal. Au nom de la langue française, nous sur-sautons chaque fois que nous lisons dans des journaux, circulaires, lettres, le mot en question avec le dernier e surchargé d'un accent circonflexe (bérêt). En effet, cet accent est fautive car, d'une manière générale, les accents circonflexes proviennent du fait que l'on a supprimé une « par rapport à l'ancienne orthographe. Exemples : bête qui vient de « beste », genêt qui vient de « genest », dîme qui vient de « disme ». Tel n'est pas le cas de bérét qui ne s'est jamais écrit « bérêt », mais que l'on trouvait habituellement écrit, dans l'ancienne orthographe, « berret », ce qui est d'ailleurs tout à fait logique puisque le mot dérive du latin « birretum » qui signifiait une calotte ronde et plate.

Alors, un bon mouvement : n'écrivez plus « bérêt », mais uniquement « bérét ».

APPEL AUX ANCIENS DU 2 CH. A.

BASTOGNE, 10 MAI 1940

Notre ami, le commandant e.r. Georges HAUTECLER nous signale qu'il a entamé l'étude détaillée de la journée du 10 mai 1940 au 2^e régiment de Chasseurs Ardennais, et il demande aux anciens de ce beau régiment de lui apporter leur témoignage. Les récits émanant de sous-officiers et surtout des soldats sont en effet absents aux archives du régiment déposées à la section historique de l'armée.

Les témoignages peuvent être adressés directement au commandant Georges Hautecler (4, avenue des Bouleaux, Kraainem) ou par l'intermédiaire de la fraternelle.

LA CITÉ DE L'ESPOIR

Institut médico-pédagogique pour enfants handicapés mentaux graves
à Andrimont-Verviers (Belgique)

En pénétrant dans ces vastes bâtiments aux larges baies vitrées qui laissent entrer la lumière à grands flots on se croirait dans le hall d'un grand hôtel pour vacances.

La préposée à la réception vous accueille avec le sourire tout en vous priant de patienter quelques instants.

Et voici le Directeur de la Cité de l'Espoir.

Malgré ses nombreux problèmes il sait, grâce à sa courtoisie, son air sympathique, ses gestes simples et sa façon de vous mettre rapidement à l'aise. Son temps est cependant précieux et, si le médecin connaît les problèmes de traitement, si l'institutrice est confrontée avec les difficultés d'une méthode qui varie en fonction des dispositions de l'enfant, le Directeur se trouve en face de graves alternatives qui regardent sa gestion.

Depuis que la Cité de l'Espoir existe elle poursuit son œuvre sociale et humanitaire « Améliorer l'enfance handicapée mentale grave ».

Plus souvent qu'à son tour la Direction fait de la « corde raide » au-dessus d'un gouffre en s'efforçant d'accorder des rentrées très variables avec un programme qui ne cesse de s'amplifier.

Chaque jour pose le problème de la subsistance que nous pourrions comparer à celui d'une grande famille qui ne sait pas de quoi sera fait le lendemain.

Malgré l'augmentation de l'index il manque encore journalièrement F. 50,— par jour et par enfant pour subvenir aux frais d'alimentation, habillement, hospitalisation, soins, éducation, linge (car beaucoup d'enfants doivent encore apprendre à être propres), désinfectants utilisés en quantités énormes car les petits de la Cité de l'Espoir sont plus sensibles que les autres enfants aux affections microbiennes.

On pourrait, ajoute Monsieur LEROY, faire vivre une grande maison comme celle-ci sans déficit. Il suffirait d'un grand parc grillagé et d'y placer nos enfants avec deux personnes qui n'auraient que la surveillance. (Système garderie d'enfants).

Mais nous voulons autre chose, ce que nous avons maintenant; du personnel qualifié, puéricultrices, éducatrices, et infirmières car notre but est de faire de l'éducation et de sauver chez l'enfant ce qui peut encore être sauvé avant l'âge fatidique d'adulte.

Mais, Monsieur le Directeur ces F. 50,— par jour et par enfant qui vous manquent, cela vous fait plus de deux millions par an !

C'est exact, c'est ambitieux et un peu fou aussi mais il faut les trouver pour joindre les deux bouts et rendre viable l'établissement. Mathématiquement c'est facile mais il faut un certain génie inventif pour imaginer des opérations très diverses qui vont de la vente des vignettes aux tombolas en passant par les actions scolaires axées sur la récolte de savon, d'objets de toilette ou de vivres et qui, chaque fois, apportent de l'argent frais ou de quoi s'en passer.

Deux millions, c'est assez pour assurer l'existence dans ces nouveaux bâtiments. Dans l'ancienne Cité c'était un drame quand il fallait penser effectuer des réparations.

Nous ne pouvions caserner que 70 lits. A présent nous en avons 250. L'expérience acquise a prouvé qu'une institution pour enfants handicapés mentaux profonds d'une capacité de 70 lits n'était pas viable. Il fallait donc augmenter la population.

Une augmentation de population signifiait « agrandissements ».

Fallait-il exposer des frais pour agrandir un bâtiment vétuste non conforme au cubage indispensable requis par les critères d'agrégation du Ministère de la Santé publique ?

Construire sur un terrain d'autrui exposait à la perte de propriété à la fin du bail et de plus la première condition pour obtenir les subsides et le crédit à la construction est de construire sur son « propre terrain ».

Par la force des choses il a fallu « sauter dans le panneau » et grâce à ce nouveau saut le 26 novembre 1968, nous procédions à l'inauguration de ce nouveau complexe hospitalier.

Cette nouvelle réalisation ouvre des horizons nouveaux aux handicapés mentaux profonds et à leur famille.

A présent nous pouvons garder les filles jusqu'à l'âge de 21 ans, tandis que les garçons voient provisoirement leur âge de départ reporté à 16-17 ans suivant le cas.

Combien de pensionnaires avez-vous actuellement ?

Actuellement 160, de 15 mois à 19 ans. Mais leur nombre augmentera bientôt car les installations peuvent en accueillir 250.

Quand la nouvelle aile sera construite nous pourrions en héberger 500. La construction de cette nouvelle aile est plus que nécessaire car il y a de nombreuses demandes en attente.

Vos pensionnaires sont exclusivement d'expression française ?

Oh que non ! Nous avons des enfants d'expression néerlandaise de l'agglomération Bruxelloise, d'Anvers, de Tirlemont et de la Flandre Occidentale.

Y-a-t-il d'autres instituts pour enfants handicapés comme le vôtre ?

Oui, trois en Flandre et un à Ciney mais qui appartiennent à des congrégations religieuses tandis que la nôtre est la seule institution laïque créée et gérée par des parents d'enfants handicapés.

Avez-vous d'autres projets ?

La création d'un centre de diagnostic et de pronostic qui est indispensable et qui permettrait aux parents d'enfants handicapés d'éviter d'avoir à transporter dans les différents services qui doivent les examiner avant leur placement.

Il faudrait également créer des ateliers d'occupation qui permettraient aux adolescents de se livrer à des travaux d'après leur état.

Les éléments qui répondraient aux critères, seraient confiés à des ateliers protégés.

La ferme sera transformée en petit élevage avec méthode éducative dont l'éventail des possibilités sera bénéfique aux adolescents.

Le château sera transformé en « service vacances » pour permettre aux parents de tels enfants de prendre un repos largement mérité et un « service dépannage » sera mis à la disposition des familles en cas de maladie de l'enfant.

A propos d'ateliers d'occupation, c'est un genre de stage ?

L'atelier d'occupation est le stade de transition entre l'école et l'atelier protégé.

Dans cette même optique les adolescents arrivant à l'âge d'adulte pourront vivre dans des maisons familiales adaptées à leur sexe et occupation.

Et vous croyez y arriver ?

L'ESPOIR n'est-il pas l'adage de la Cité ?

Lorsque nous arriverons à ce stade, alors la Cité de l'Espoir portera réellement son nom et nous aurons prouvé qu'il ne faut pas les TUEUR même moralement ces enfants que nous aimons et qui placent leur « ESPOIR » dans notre « CITE ».

Et voici Mademoiselle WERA, infirmière en Chef et sous-directrice de « La Cité de l'Espoir ».

Mademoiselle WERA est la gentillesse personnifiée. Elle est entrée à « La Cité de l'Espoir » comme elle aurait pu

entrer dans n'importe quelle autre formation hospitalière.

Chaque enfant, dit-elle, doit conserver le peu de personnalité qu'il possède, chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une ambiance familiale, tous doivent être traités comme des enfants normaux avec les mêmes gestes et les mêmes paroles et pourtant tous réclament des soins particuliers et un enseignement adapté à chaque cas si l'on veut avoir quelque chance d'obtenir un résultat.

Il s'agit surtout, ici, de faire preuve d'amour car, dès le lever des enfants, il faut pouvoir les embrasser, leur souhaiter le bonjour et se substituer en quelque sorte aux parents.

C'est pourquoi nous devons nous efforcer de mettre toujours le même personnel en contact avec les enfants.

Il faut créer un courant de sympathie, c'est nécessaire car l'enfant se sent plus à l'aise, la monitrice, l'éducatrice s'y attache et, à force de les aimer, vous les voyez moins atteints.

Les enfants sont très sensibles aux erreurs que les adultes commettent.

Cette tâche ingrate, cette infinie patience, ces épreuves bien connues des mamans sont aussi le lot quotidien des infirmières, des puéricultrices, éducatrices, monitrices et gardes d'enfants dans tous les établissements hospitaliers.

L'habillage d'un enfant déficient mental profond peut prendre 1 h 1/2 à 2 heures par jour si l'on s'efforce de lui apprendre à lacer ses souliers, à boutonner ses vêtements.

Donner à manger est souvent un tour de force lorsque l'on exige la participation de l'enfant.

Ces gestes courants de la vie sont des étapes très longues à réaliser dans la population enfantine handicapée.

Le problème de l'hygiène se classe parmi les plus pénibles à résoudre car il se pose à chaque instant. Il faut veiller non seulement à ce que l'enfant salisse minimum ses literies ou ses vêtements mais surtout procéder en permanence au nettoyage corporel, il faut aussi éviter que les linges souillés ne gênent ou n'écœurent les autres petits camarades.

La surveillance est aussi une préoccupation de chaque instant car s'ils sont handicapés mentalement, ils disposent en général, de la même force physique, de la même agilité, de la malice que les autres enfants de leur âge; mais ils sont différenciés par leur inconscience du danger. Les objets saisis, les tiroirs et armoires fouillés, les fenêtres ouvertes sont les points névralgiques qui doivent être spécialement surveillés.

L'institution est une grande famille où chaque membre à sa place accomplit son devoir avec sérénité et bonté, empreint d'un esprit de collaboration et consciencieux de ses responsabilités.

Cette ambiance chaleureuse, vivifiée par l'amour, guidée par la science et l'expérience, place l'enfant dans un climat bénéfique tout au long de son séjour à « La Cité de l'Espoir ».

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

MEMBRE HONORAIRE

- a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessures contractées en service, ou encore de sa conduite patriotique.
- b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.

MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

Publicité et... soutien

Lire notre bulletin, c'est fort bien ; contribuer à affermir sa périodicité et ses assises, et à l'améliorer, est beaucoup mieux. Pour ce faire, deux opportunités :

1. lui confier votre publicité ou lui apporter des annonces que vous obtiendrez parmi vos relations ;
2. verser une contribution à son fonds de soutien, CCP 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles 8.

Voici notre tarif de publicité que nous avons réadapté en fonction de l'augmentation des coûts des travaux d'imprimerie et de l'accroissement considérable de notre tirage.

1	page	2.000 F
1/2	page	1.250 F
1/4	page	750 F
1/8	page	450 F
1/16	page	300 F



COUPS DE BOUTOIR

SCANDALE A STEKENE

C'est une petite localité voisine de St-Nicolas-Waes dans laquelle un groupement de V.M.O. voulait installer une pelouse d'honneur pour glorifier ceux qui sont morts à l'Est au service des nazis. L'Administration communale s'y opposa. Dans la suite une délégation d'anciens résistants qui à titre de réparation allait déposer une gerbe au monument aux morts des deux guerres fut attaquée et frappée par des V.M.O. sans que la police ni la gendarmerie présentes interviennent.

SANTÉ

Le budget de 1969 s'élève à un peu plus de 4 milliards et demi, en augmentation de 130 p.c. On pourrait s'écouter d'un pareil bond, mais ce budget a toujours été ridiculement bas, et même maintenant il ne représente que le quart de celui de la Défense Nationale et le dixième de celui de l'Instruction Publique et cependant qu'il est le plus important pour un pays que la santé de ses habitants ?

MONNAIE

Nous possédons un Hôtel des Monnaies, un utilitaire perfectionné et tout un personnel spécialisé. Un seul ennemi : on n'est pas toujours à même de les utiliser. C'est ce qui vient de se produire, mais heureusement la nécessité d'augmenter la collection de nos pièces de monnaies n'est brusquement révélée. On s'est aperçu que nous n'avions pas encore de pièces de 10 francs...

E. GOUFFRE SCOLAIRE

Le budget s'élève à 48 milliards 765 millions, mais avant la fin de l'année le gouvernement pourra présenter des feuilletons de crédits supplémentaires. Etant donné le gaspillage qui règne dans ce secteur, il est à penser que l'on dépensera rapidement les 50 milliards, car il y a non seulement la lutte entre les écoles libres et celles de l'Etat, mais aussi la question linguistique. Se basant probablement sur le rapport que le grand sociologue Kint a établi avec l'aide des experts flamands et dans lequel il estimait qu'il manquait plus de 100 écoles flamandes dans l'agglomération bruxelloise, le Ministre flamand de l'Éducation nationale a décidé qu'il allait commencer à créer 10 (coût 160 millions plus les frais d'entretien et le traitement du personnel). En représentant ayant fait remarquer qu'il était question d'en ouvrir 3 à l'elles où il y en a déjà 20 qui ne compte que 23 élèves (cette commune compte 95 p.c. de francophones), le Ministre a répondu qu'une loi avait décidé la création de 10 écoles primaires flamandes (avec école germanique) par année et qu'il fallait que les parents d'expression néerlandaise trouvent pour leurs enfants une école à distance raisonnable. La question du nombre d'élèves n'a aucune importance, elles seront peut-être vides. Il y en a d'ailleurs déjà une à Woluwe depuis 1968 : elle a compté 3 élèves pendant quelques jours, et puis on n'en a plus vu. Nous avons en Belgique 585 écoles avec moins de 15 élèves, dont 230 avec moins de 9.

INDEX

On a pu annoncer avec une satisfaction non déguisée qu'en avril l'index n'avait augmenté que de 0,29. Mais si on y regarde de plus près, on constate que la coupe des cheveux n'a figuré que pour 36 F tandis que l'heure de travail de la coupe d'ouvrage ne s'élève modestement qu'à 2 F. A un grand regret, il ne m'est pas permis d'être d'accord avec ces chiffres. La dernière fois que je me suis fait couper les cheveux — et dois faire dire qu'il ne m'en reste plus beaucoup

Chacun accuse l'autre d'avoir commencé, d'être de mauvaise foi. Comme ni d'un côté ni de l'autre ils n'admettent des correspondants de guerre, chacun pourra mentir comme il lui plaira. D'après les Chinois la clique soviétique des renégats révisionnistes ne diffère pas beaucoup des anciens tsars. L'un comme l'autre déclarent : nous défendons notre patrie jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

LES DISPARUS DE KIN

Des 31 Européens, dont 11 Belges, arrêtés en juillet 67 à Kinshasa, on ne trouve plus aucune trace et il est impossible d'obtenir le moindre éclaircissement du gouvernement congolais. Les représentants de Monsieur Harmel n'osent pas intervenir trop énergiquement de crainte, probablement, de troubler des relations qui sont devenues si cordiales depuis que le Citoyen-Général Président a été si bien reçu à Bruxelles. Mais cela ne fait pas l'affaire des familles des disparus : quantité de problèmes juridiques et administratifs ne peuvent être résolus.

LA PAROLE DU CITOYEN-GENERAL-PRESIDENT

Après la chute de Bukavu, les gouvernements de l'O.U.A. ayant retiré leur promesse d'accueillir les soldats katangais chez eux, ceux-ci durent rentrer au Congo, le gouvernement Mobutu ayant d'ailleurs promis l'amnistie totale. Au lieu de cela ils furent emprisonnés et exécutés par petits groupes : sur 970 il n'en reste plus guère qu'un peu plus de 300. On a évidemment commencé par les officiers, major Monga en tête.

ON RECIDIVE

Tout le monde se souvient des déboires que l'U.Z. fait d'avoir fait se dérouler les jeux olympiques à Mexico a fait subir aux athlètes vivant normalement dans des pays situés aux environs du niveau de la mer (plus de 95 p.c.). Mexico est situé à l'altitude 2.300, et ce fait mettait ces athlètes en état d'infirmité vis à vis de ceux des hauts plateaux. Du moment qu'il s'agissait de compétitions exigeant des efforts prolongés, la plupart des athlètes étaient à court d'oxygène. On en a vu s'évanouir, et des champions du monde ont été battus à plates coutures par des inconnus. Voilà que maintenant on va faire disputer à Mexico les finales du championnat du monde de football association. Cela nous intéresse d'autant plus que la Belgique doit y participer, et déjà on envisage la possibilité d'envoyer nos joueurs sur place longtemps avant les championnats afin qu'ils puissent plus ou moins s'habituer à l'altitude.

VA-T-ON TOUJOURS SE LAISSER FAIRE ?

La V.U. voudrait que l'on supprime les facilités aux 6 communes de l'agglomération bruxelloise, mais qu'on les conserve pour Mouscron. Comme il Flobecq où il n'y a que 1/2 p.c. de néerlandophones et aucune demande de classe flamande, mais cela donnerait droit à l'immixtion des bréteux flamands tout en obligeant ces localités à forcer leur administration de fonctionnaires flamands.

CONSTATATION

Les établissements techniques de l'Armée sont installés en Flandre à raison de 70 p.c. Le restant se partage entre l'agglomération bruxelloise et la Wallonie.

COMME PAR HASARD...

Les commandes de compensation promises aux industriels du Centre suite à la livraison des chars allemands - Léopard - sont attribuées globalement à une entreprise anversoise. Il s'agit de la remise en état des chars de l'armée allemande. Le Ministre de la Défense de la République Fédérale se serait aperçu au dernier moment que suite à des prescriptions légales impératives du droit allemand il se trouvait dans l'obligation d'accepter pour l'attribution de commandes l'offre la plus favorable de la concurrence. Et naturellement l'offre la plus favorable est venue d'Anvers. Ne le savait-on pas avant ? Pourquoi avoir promis ce travail à Familleureux ? Les chars allemands commencent à arriver à Wilrijk. Cela durera 5 ans et il y en aura pour 500 millions.

CENT CINQ

Les droits des combattants 1940 - 1945

LA REALISATION DES PROMESSES GOUVERNEMENTALES

En page 24 de notre précédent bulletin, nous avons énuméré les décisions de principe arrêtées par l'actuel gouvernement, au cours du Conseil de cabinet du 21 février 1969, en faveur des anciens combattants et des victimes du devoir patriotique. Les décisions en question portaient sur quatorze points, et il est intéressant de voir où en est leur réalisation.

Au moment où nous écrivons, les seules décisions effectives concernent les agents des services publics ; mais on pourra voir que la quasi-totalité du programme est en voie de réalisation. Espérons que le gouvernement résistera aux assauts internes et externes, au moins jusqu'aux vacances, et qu'il pourra ainsi mettre effectivement en œuvre ses diverses promesses.

1) PROJET DE LOI SUR LES PENSIONS ET RENTES

Le vice-premier ministre et ministre du Budget, M. André Cools, a déposé, le 7 mai 1969, un projet de loi qui porte le n° 372 Chambre des Représentants, et qui a trait aux points suivants :

— Le taux de base des pensions des invalides de guerre est, comme promis, augmenté de 2 p.c. à partir du 1^{er} avril 1969. Il s'agit donc là d'une majoration supplémentaire à celle résultant de la hausse de l'index des prix à la consommation, et qui porte à 14 p.c. l'augmentation prévue par la loi du 24 décembre 1968 ; il s'agit, en effet, de remédier progressivement à la dépréciation des pensions de guerre.

— Les pensions de veuves et d'orphelins se trouveront revalorisées par la disposition qui précède, de façon équivalente, puisqu'il y a désormais un rapport constant entre elles et les pensions d'invalides.

— Les allocations d'ascendants, qui n'avaient plus été augmentées depuis le 1^{er} juillet 1963, sauf en ce qui concerne l'index, seront majorées de 25 p.c. à partir du 1^{er} avril 1969.

— Les rentes de la guerre 1914/1918 (chevrons de front, captivité, prisonniers politiques) et les rentes de combattant et de captivité 1940/1945 varieront désormais en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. On partira de la situation au 1^{er} janvier 1969, et une première augmentation de 2,5 p.c. sera accordée à partir du 1^{er} avril 1969.

Très important : Désormais, lorsqu'un invalide introduit une demande d'aggravation, son degré antérieur d'invalidité ne pourra plus être diminué. Il faudra cependant toujours une différence de 10 p.c. au moins, par rapport au taux ancien pour qu'il y ait révision. Donc, l'invalidité à 25 p.c. dont le taux serait porté, par les médecins, à 30 p.c. conservera 25 p.c., mais il pourra passer, par exemple, à 35, 40 p.c. et davantage. En revanche, si lors de l'examen d'aggravation les médecins ne lui attribuent plus, au lieu de 25 p.c., que 10 p.c., il conservera ses 25 p.c.

Il y a deux exceptions à l'obligation d'une différence de 10 p.c. : quand on arrive à 100 ou à 100. Cela signifie que par exemple, un invalide à 5 p.c. qui va en aggravation et auquel les médecins donnent 10 p.c. reçoit ses 10 p.c., cette limite étant le seuil pour l'obtention d'une pension ; de même, celui qui passe de 95 à 100 p.c. obtient ses 100 p.c.

La mesure sortira ses effets au 1^{er} avril 1969, c'est-à-dire qu'elle concernera également les demandes de révision en cours d'examen à cette date.

L'article en question du projet de loi contient aussi des dispositions complémentaires pour les échelles progressives et dégressives, mais c'est là un domaine trop compliqué pour les non-initiés, et nous nous abstiendrons de l'expliquer ici : si certains de nos lecteurs sont intéressés, qu'ils nous écrivent et nous nous ferons un plaisir de leur fournir les indications souhaitées.

— Les veuves de la guerre 1940/1945 perdant leur pension en cas de remariage : cette disposition est d'ailleurs souvent critiquée car elle constitue une prime au concubinage. Cependant, la loi du 7 juillet 1954 a apporté une atténuation à ce rigoureux régime en restituant une pension réduite aux veuves remariées qui redevenaient veuves. Il était dit dans la loi que ces veuves obtenaient la même pension qu'une veuve de 1914/1918 se trouvant en situation identique ; en écrivant cela, on avait perdu de vue que les pensions d'invalidité, de veuve, etc. de la guerre 1914/1918 variaient en fonction du grade, ce qui n'est pas le cas pour la guerre 1940/1945. Le projet de loi cherche à remédier à cette anomalie en précisant que la veuve 1940/1945 remariée et redevenue veuve aura une pension identique à celle de la veuve de soldat de 1914/1918.

— Une autre disposition du projet de loi concerne le supplément forfaitaire de 10 p.c. accordé à certains prisonniers politiques, au titre de pathologie concentrationnaire. Il s'agit de permettre la prise en considération, comme date de cessation de la captivité, soit de la date de libération par les Armées alliées, soit de la date du rapatriement après la libération du camp.

Nous n'en dirons pas plus avant dudit projet, puisque aussi bien, il ne s'agit encore, à l'heure actuelle, que d'un projet et qu'il est susceptible d'être amendé lors des discussions au Parlement. Notre seul souhait est qu'il soit voté avant les vacances.

2) SOINS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

Le ministre de la Santé publique a déposé un projet de loi concernant le droit des invalides et des orphelins de guerre au bénéfice des soins de santé, aux frais de l'Etat : il s'agit de la réalisation d'une promesse remontant à 1937. Le projet en question, qui a déjà été adopté par la Chambre, institue en droit légal le principe de l'attribution gratuite des soins de santé aux ressortissants de l'ONIG, c'est-à-dire les invalides militaires et assimilés, les invalides civils et les orphelins des deux guerres ; il tend donc à reconnaître, par une loi, un droit qui, dans le passé, était uniquement acquis par voie réglementaire, alors qu'il avait déjà été reconnu légalement aux invalides militaires du temps de paix par la loi du 9 mars 1953.

En ce qui concerne plus particulièrement les orphelins de guerre, ceux-ci ne bénéficient des soins de santé que jusqu'à vingt et un ans, ou jusqu'à la fin de leurs études si celles-ci sont poursuivies au-delà de vingt et un ans. Les soins peuvent cependant être maintenus pour des orphelins physiquement ou moralement incapables de pourvoir à leur subsistance ; dans ce cas, il faut une constatation de l'Office médico-légal, qui est temporaire ou définitive.

Insistons sur le fait que le projet de loi en question n'accorde rien de plus aux invalides, mais qu'il consacre en droit une situation de fait.

3) RENTE DE DEFORTE ET DE REFRACTAIRE

Le Conseil des ministres a approuvé, le 16 mai, le projet de loi promis et qui crée une rente viagère en faveur des déportés de la guerre 1914/1918 ainsi que des réfractaires et déportés pour le travail obligatoire de la guerre 1940/1945. La rente s'élèvera, pour les premiers, à 500 F par semestre, et pour des seconds à 250 F. Nous avons déjà dit ce qu'il y avait lieu de penser de ce projet. Nous sommes d'avis également que le gouvernement pourrait profiter de sa discussion pour faire régler certaines anomalies en ce qui concerne la rente de combattant, anomalies que nous avons déjà relevées à plusieurs reprises. Il s'agit plus particulièrement de faire bénéficier de ladite rente les blessés hospitalisés pour des blessures contractées

en dehors de la période du 10 au 28 mai 1940, d'ajouter, pour le calcul du taux de rente, la durée des congés de convalescence qui est toujours considérée comme service actif, d'ajouter aussi les services militaires en France après le 28 mai 1940 et, pourquoi pas ? la mobilisation du 25 août 1939 au 9 octobre 1940.

4) PENSION ANTICIPEE

Rien n'est encore changé dans la législation sur les pensions anticipées, c'est-à-dire que n'ont pas encore été pris les arrêtés royaux qui permettraient la pension anticipée, sans aucune retenue, à tous les invalides, alors qu'actuellement, il faut au moins 40 p.c. d'invalidité pour bénéficier d'une pension complète à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes.

Quant à l'extension de la pension sans pénalisation à tous les bénéficiaires de statuts de reconnaissance nationale, l'examen de la question a été postposé à la demande du gouvernement. Tel est donc le sort de la proposition de loi De Jardin dont nous avons souligné les singularités, en ce sens qu'elle réservait l'avantage à quelques catégories.

A propos des pensions anticipées, on nous a demandé de rappeler tous ceux qui peuvent bénéficier des dispositions légales en question. Eh bien, il s'agit de tous ceux qui bénéficient d'un statut de reconnaissance nationale, c'est-à-dire qui possèdent un titre patriotique quelconque. Encore, bien entendu, faut-il avoir demandé sa reconnaissance dans les formes légales, et nous avons annoncé à notre dernier bulletin que les délais sont expirés pour la plupart des catégories. En ce qui concerne plus particulièrement les combattants, c'est la carte des états de services de guerre qui atteste de la qualité en question : on peut toujours la demander, et comme nous avons exposé la chose à de nombreuses reprises, nous ne la répéterons pas.

En simplifiant, voici toutes les catégories de ceux qui peuvent bénéficier de la législation sur la pension anticipée :

- Tous les combattants, c'est-à-dire ceux qui peuvent se prévaloir de services militaires au cours des différentes phases de la guerre 1940/1945, y compris au sein d'Armées alliées ;
- Les résistants armés ;
- Les agents de renseignements et d'action ;
- Les résistants civils et les réfractaires ;
- Les prisonniers de guerre ;
- Les résistants par la presse clandestine ;
- Les déportés pour le travail obligatoire ;
- Les prisonniers politiques ;
- Les membres de la Marine marchande.

Sous réserve des décisions à venir, signalons, pour répondre à certaines questions, que jusqu'à présent, les arrêtés en matière de pension anticipée n'ont jamais rétroagré pour des pensions déjà accordées. Ajoutons que les retenues éventuelles de 2 p.c. pour pension anticipée restent, bien entendu, valables pour le calcul de la pension et ne peuvent être revues. On nous avait demandé, en effet, si quelqu'un prenant sa pension à 63 ans, et qui avait été frappé de deux retenues de 2 p.c., retrouverait la pension complète à 65 ans ; la réponse est évidemment négative, pour la bonne raison qu'au moment où on prend sa pension, on ne cotise plus.

5) S.N.C.B.

La Société nationale des Chemins de Fer belges a décidé de mettre en application les bonifications d'ancienneté correspondant aux bonifications de traitement, c'est-à-dire celles qui concernent les prisonniers de guerre, les prisonniers politiques, les membres des Forces belges de Grande-Bretagne et des Corps expéditionnaires de la Force publique comptant au moins un an de service. Les dispositions en question étaient déjà appliquées aux invalides de guerre. Les détails ont été publiés par la société, à l'intention de ses agents, et nous ne les reprendrons pas ici.

6) Bonifications d'ancienneté et de traitement

Réalisant ses engagements, le gouvernement, par son ministre de la Fonction publique, a pris deux arrêtés royaux portant la date du 15 mai 1969 et qui ont paru au « Moniteur » du 30 mai, et qui améliorent la situation en matière de bonifications d'ancienneté de service et de bonifications de traitement.

A. Le premier de ces arrêtés apporte des aménagements à l'arrêté royal du 1^{er} juin 1964, relatif à l'ancienneté et au classement des agents de l'Etat, lequel avait été modifié déjà par l'arrêté royal du 9 février 1968.

1) La première disposition nouvelle étend le régime des bonifications d'ancienneté de service aux agents de renseignements et d'action comptant au moins une année de reconnaissance. Donc, cette bonification d'ancienneté de service est accordée à ceux qui peuvent se prévaloir d'une année, au moins, de captivité comme PG, d'incarcération comme PP, de membre des Forces belges de Grande-Bretagne et des Corps expéditionnaires de la Force publique, et d'activités en qualité d'agent de renseignements et d'action. Rappelons que les bonifications d'ancienneté des invalides de guerre comptent aussi pour l'ancienneté de service dans tous les services publics, depuis le 1^{er} mars 1968, à la suite de l'arrêté du 9 février 1968.

2) Le même arrêté porte le délai d'entrée dans l'administration, pour bénéficier desdites bonifications d'ancienneté de service, au 1^{er} août 1955 (on a simplifié en remplaçant par cette date celle du 27 juillet 1955); en outre, et c'est très important, l'octroi des bonifications, pour ceux qui sont entrés dans les services publics entre le 1^{er} janvier 1949 et le 31 juillet 1955, devient automatique, c'est-à-dire que les intéressés ne doivent plus faire la preuve que c'est à cause de faits de guerre qu'ils sont entrés tardivement dans l'administration. Cette exigence de l'arrêté royal du 9 février 1968 était d'ailleurs de nature à soulever de multiples contestations et à créer des inégalités dans les décisions.

3) L'arrêté en question entre en vigueur le 1^{er} juin 1969.

B. Le deuxième arrêté royal remplace un des deux arrêtés du 9 février 1968.

a) Les bonifications de traitement, tout comme les bonifications d'ancienneté de service, sont accordées désormais aux agents de renseignements et d'action.

b) En dehors de l'exigence d'être entré dans l'administration au 31 juillet 1955, on peut aussi bénéficier des bonifications d'ancienneté de service, et donc de traitement, si l'on est entré dans l'administration après la date précitée, du moment qu'à une époque quelconque antérieure au 1^{er} septembre 1955, on a compté un mois au moins de présence dans un service administratif et que cette période intervient dans la fixation du traitement de l'intéressé. Cela signifie donc que quelqu'un qui serait devenu agent de service public, par exemple en 1960, mais qui, à une époque quelconque entre 1945 et le 1^{er} septembre 1955, aurait travaillé dans un service public au moins un mois, et pour qui cette période compterait pour le calcul de son traitement actuel, peut prétendre aux bonifications.

c) Cette dernière disposition prend effet au 1^{er} mars 1968, tandis que les autres dispositions de l'arrêté royal en question produisent leurs effets le 1^{er} janvier 1969.

Donc, sur le plan des bonifications, une seule question reste à régler, et elle concerne les invalides de guerre. Ceux-ci bénéficient des bonifications d'ancienneté qui étaient, en réalité, de traitement depuis décembre 1949, et pour tous ceux d'entre eux qui étaient entrés dans l'administration jusqu'au 26 mai 1949, ces bonifications sont, en outre, des bonifications d'ancienneté de service depuis le 1^{er} mars 1968. Toutefois, en ce qui les

concerne, le délai d'entrée dans l'administration reste toujours fixé au plus tard au 26 mai 1949, parce que cette disposition résulte de la loi du 27 mai 1947. Il faut donc une nouvelle loi pour modifier la date et la porter, comme pour les non-invalides, au 1^{er} août 1955. Le projet de loi est prêt, et le ministre de la Fonction publique compte le déposer incessamment: ce sera sans doute chose faite au moment où paraîtra ce bulletin.

CONCLUSION

On pourra voir que les dispositions énoncées ci-dessus, quand elles auront toutes force de loi, auront réglé dix des quatorze points des promesses gouvernementales et la moitié d'un onzième, c'est-à-dire les soins de santé aux orphelins de guerre, laissant encore en suspens les soins aux veuves et ascendants. Il ne restera donc plus à mettre au point que les décisions suivantes: révision de certains barèmes d'invalidité pour les sourds, émués et blessés crâniens; dotation des Forces belges de Grande-Bretagne pour certaines catégories; et pension anticipée sans retenue aux invalides de 10 à 35 p.c.

A. H.

Majoration des pensions de guerre

Le montant de base des pensions de guerre (invalides, veuves et orphelins et ascendants) a été majoré de 2,5 p.c. à partir du 1^{er} avril 1969, à la suite de la hausse de l'indice des prix à la consommation. L'augmentation sera incluse dans la pension du troisième trimestre, qui contiendra aussi les arriérés du deuxième trimestre.

Cartes de réduction S.N.C.B. et S.N.C.V.

Comme nous l'avons annoncé sommairement déjà à notre précédent numéro, à la suite d'un accord intervenu entre la Société nationale des Chemins de Fer belges et les départements ministériels chargés de la délivrance des cartes de réduction au titre de reconnaissance nationale, la validité des cartes de réduction individuelles qui portent les millésimes 1959-1969, ou bien 1960-1969, ou bien encore 1963-1969 sera prolongée, à partir du 1^{er} janvier prochain, automatiquement jusqu'au 31 décembre 1974. Donc, les bénéficiaires ne doivent pas introduire de demande en vue du renouvellement de leur carte. Il s'agit, rappelons-le, de ceux qui ont obtenu une carte de réduction à un des titres suivants:

- invalides de guerre (militaires et civils);
- militaires de carrière (y compris les membres de la gendarmerie);
- croix de Feu 1914-1918;
- anciens combattants 1914-1918;
- membres des Forces belges en Grande-Bretagne;
- prisonniers de guerre 1940-1945;
- officiers de guerre 1940-1945;
- officiers de réserve;
- prisonniers politiques;
- marins de la marine marchande 1940-1945.

Précisons encore que les cartes d'identité en question accordent des réductions sur le prix des transports sur les réseaux de la S.N.C.B. et de la S.N.C.V., ainsi que pour certaines catégories de bénéficiaires sur les lignes maritimes Ostende-Douvre et Ostende-Harwich.

Agents inaptes

Nous croyons utile de rappeler qu'aux termes de l'alinéa 5 de l'article 1^{er} des lois des 3 août 1919 et 27 mai 1947 relatives aux droits de priorité, les invalides conservent les avantages de leur ancien grade lorsqu'en raison de leur invalidité de guerre, ils doivent être classés dans un autre grade, inférieur au premier. Ainsi qu'il a été décelé à la Chambre des Représentants en 1953, on a voulu « que les invalides — employés de l'Etat — ne subissent pas, non seulement dans leur situation actuelle, mais même dans l'avenir, une responsabilité quelconque du chef de leur invalidité ».

L'alinéa 5 précité vise particulièrement les agents qui ne peuvent plus remplir normalement leurs anciennes fonctions parce que leur capacité de travail est diminuée, en raison d'une mutilation ou d'une maladie due à la guerre. Les agents en cause doivent conserver les avantages de leur grade et être maintenus dans un emploi en rapport avec leurs aptitudes. Cette disposition est même applicable aux victimes civiles de la guerre. Ajoutons encore qu'en cas de contestation, les agents intéressés peuvent réclamer que leur cas soit soumis à la Commission spéciale dite « des X11 », qui siège au ministère de l'Intérieur.

Pensions et services de guerre

Conformément à la loi du 3 juin 1920, est compté double, dans le calcul des pensions à charge de l'Etat, le temps durant lequel des magistrats, fonctionnaires et employés ont été emprisonnés ou déportés, pour motif patriotique ou pour refus d'obéissance aux ordres de l'autorité allemande dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, de même que la durée de l'emprisonnement ou de la déportation subis en suite de condamnations à charge de ceux ayant fait partie de services de renseignements ou qui ont facilité le départ de Belgique de jeunes gens qui ont rejoint les armées alliées. Les dispositions en question s'appliquent uniquement à ceux qui ont accompli un acte patriotique pendant qu'ils étaient en fonctions, et non pas aux personnes entrées en fonctions après le service patriotique auquel il est fait allusion plus haut.

Ainsi donc, pour des prisonniers politiques ou des déportés et réfractaires n'étant pas titulaires d'un statut au titre de reconnaissance nationale, le teneur d'emprisonnement et de déportation n'intervient, pour le calcul double en matière de pension, que s'ils étaient déjà en fonctions au moment de leurs actes patriotiques. En revanche, ceux d'entre eux qui sont reconnus résistants armés, résistants par la presse clandestine ou agents de renseignements et d'action bénéficient, à ce titre, du doublement pour leurs périodes d'emprisonnement et de déportation.

Le nombre d'invalides de guerre

Selon le dernier rapport de la Caisse nationale des Pensions de Guerre, cette dernière assurait le paiement, au 31 décembre 1967, de 31.436 pensions d'invalides de la guerre 1914-1918 et de 50.191 pensions de la guerre 1940-1945, compte non tenu de 525 pensions de temps de paix pour le calcul desquelles interviennent des éléments de guerre.

Voici la répartition pour les deux guerres, par taux d'invalidité:

10 à 15 p.c.	11.261	22.003
20 à 25 p.c.	5.640	11.157
30 à 50 p.c.	10.535	11.160
55 à 70 p.c.	2.084	2.923
75 à 95 p.c.	931	1.762
100 p.c. et plus	1.006	1.186

Totaux 31.456 50.191

Donc pour la guerre de 1914-1918, 87 p.c. des invalides ont un taux ne dépassant pas 50 p.c., tandis que pour 1940-1945, ce pourcentage est à peu près le même: 88 p.c. Par ailleurs, la quotité d'invalides à 100 p.c. et plus est de 3 p.c. du total pour la guerre 1914-1918, et 2,3 pour 1940-1945.

Toujours au 31 décembre 1967, la CNPG assurait le paiement de 20.702 pensions de veuves 1914-1918, et aussi d'environ 133 allocations d'ascendants. Pour la guerre 1940-1945, il y avait 13.169 pensions de veuves et orphelins, 4.695 allocations d'ascendants et 124 allocations de décès non majorées.

En outre, 2.961 pensions de veuves ont été supprimées pour cause de remariage, mais 1.062 d'entre elles ont été reportées sur des enfants mineurs.

Toujours à la date précitée, la CNPG, pour la guerre 1914-1918, assurait encore le paiement de 81.545 rentes de chevrons de front, tandis que 84.580 rentes étaient reportées sur des veuves. En outre, 27.197 rentes dans les Ordres nationaux étaient également payées régulièrement.

En ce qui concerne le nombre de décès enregistrés parmi les invalides, au cours de l'année 1967, il s'est élevé à 2.628 pour la guerre 1914-1918, et 993 parmi les invalides 1940-1945. Enfin, le montant total de la charge financière des pensions de guerre, au cours de l'année 1967, s'est élevé à 826 millions pour la guerre 1914-1918, et 1.181 millions pour la guerre 1940-1945.

Homes pour invalides de guerre

Les invalides de guerre peuvent être admis dans toutes les maisons de repos ou de convalescence du pays, à leur libre choix. L'ONIG, dans ces cas, se charge de l'acquisition d'une intervention financière dans les limites du barème fixé par le ministre de la Santé publique.

Toutefois, l'ONIG gère elle-même une maison de repos à Ocle disposant de 126 lits, et une maison de vacances avec 46 lits à Seny en Condroz. Les pensionnaires de ces deux homes interviennent en fonction de l'importance de leurs revenus dans les frais de séjour, lesquels sont fixés comme suit: 210 F par jour à l'Institut national des Invalides à Ocle (289 F à l'infirmerie), et 175 F par jour au home de Seny.

Invalides francophones et néerlandophones

Il résulte des dossiers de l'Œuvre nationale des Invalides de guerre que les ressortissants de celle-ci d'expression néerlandaise ne représentent que 35 p.c. du total des invalides de guerre. On estime à l'ONIG que ce pourcentage baissera encore, du fait que 60 p.c. des invalides de la guerre 1940-1945 sont des prisonniers de guerre dont toute le monde sait qu'ils sont, pour leur très grande partie, des Wallons.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes:

— **Affranchir suffisamment leurs pli.** Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3 F. En effet, nous devons acquitter un nombre élevé de surtaxes.

— **Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse.** Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— **Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer.** En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national » ou « Trésorier national », car cela entraîne des complications... terribles, comme dirait Arsène Vaillant.

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

LA LANGUE FRANÇAISE

Voici quelques extraits d'ouvrages vantant la suprématie, sur toutes les autres, de la langue française. Déjà le maître de Dante, Brunetto Latini, n'écrivait qu'en français parce que, selon lui, cette langue est la « parlure la plus délectable et la plus commune à toutes gens ».

Rivarol, de son côté, dans son fameux « Discours sur l'Universalité de la langue française », écrivait entre autres: « Sûrement, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine ».

Quant à Robert de Flers, il s'exprimait comme suit en 1921: « Trois langues seulement, depuis qu'il y a des hommes, et qui parlent, ont mérité d'être appelées universelles: la grecque, la romaine et la française. L'on a pu dire que la grecque, toute vibrante du chant des déesses et des cigales, fut celle de la beauté, tandis que la langue romaine, formée par l'effort ambitieux des juristes et des soldats, fut celle de l'autorité. La langue française, elle, fut la langue de la grâce et de la raison réconciliées dans son harmonie et dans sa clarté. C'est son miracle continu. Nous l'avons dû sans doute, à l'origine, à l'heureux accord du celtique et du latin ».

Enfin, le grammairien bien connu du XVII^e siècle, Vaugelas, affirmait: « Il n'y a jamais eu de langue où l'on ait écrit plus purement et plus nettement qu'en la nôtre, qui soit plus ennemie des équivoques et de toute sorte d'obscurité, plus grave et plus douce tout ensemble, plus propre pour toutes sortes de styles, plus chaste en ses locutions, plus judicieuse en ses figures, qui aime plus l'élégance et l'ornement, mais qui craigne plus l'affectation ».

L'EFFET DES PENSÉES DE MAO

On sait que des spécialistes américains en agriculture ont imaginé de faire jouer de la musique douce dans les étables de vaches, et qu'il en serait résulté une amélioration de la quantité de lait produite. Les Chinois ont fait mieux. Il paraît, a rapporté la radio officielle, que dans telle province de Chine, des chevaux déprimés: plutôt que d'appeler le vétérinaire (il n'y en avait peut-être pas?), on s'est mis à rééciter et à chanter aux chevaux malades des pensées de Mao Tsé Tung. En quelques semaines, paraît-il, de ce régime, les chevaux avaient retrouvé santé, poids normal, et tout et tout... On peut se demander si dans leur désir d'apprendre, ils n'ont pas dévoré de petits livres rouges.

Par ailleurs, et cela réjouira tous les hommes de bien, selon l'officiel du parti communiste chinois, le « Quotidien du Peuple », les coliffeurs de l'Ex-Empire céleste, plutôt que d'entretenir leurs clients de politique ou d'autres babioles, sont tous désormais de leur récitation, durant toute l'opération, des pensées extraites du petit livre rouge de Mao. Cela ne changera sans doute rien à rien, puisque aussi bien, personne n'écoute les coliffeurs.

Ineiviques contumaces

Dans le cadre de la répression des délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, au lendemain de la dernière guerre, 1.338 condamnations à mort ont été prononcées par contumace. Au 1^{er} décembre 1964, on comptait encore 1.357 cas de condamnés fugitifs, nombre qui n'atteindrait plus actuellement que 541, étant donné que dans la majorité des cas, des mesures de grâce ont été accordées et qu'en conséquence, la peine est prégrée. Pour les autres, des mesures de grâce sont, paraît-il, exclues pour ceux qui se sont rendus coupables de la mort de concitoyens; quant aux collaborateurs économiques qui se trouvent à l'étranger, ce qui est le cas pour tous ceux qui ont commis également des délits de droit commun, ils refusent également, unanimement, de payer les amendes auxquelles ils ont été condamnés.

La taxe sur les transports funèbres et les A C

Par circulaire du 20 novembre complétée par celle du 17 décembre 1969, les administrations communales sont autorisées à accorder l'exonération totale ou partielle de la taxe sur les transports funèbres aux personnes qui ont payé de leur vie leur résistance à l'ennemi, aux invalides de guerre dont le pourcentage d'invalidité atteint au moins 50 p.c. ainsi qu'aux combattants de la guerre 1914-1918 et assimilés.

Inventaire spéléologique de la Belgique

par Alphonse DOEMEN

1. Province de Luxembourg

Un ancien ou 3^{me} Ch. A., officier de réserve, passionné de spéléologie a commencé la publication de l'inventaire des quelque 2.000 cavités (grottes, asiles, chantiers, résurgences...) que compte la Belgique. Ce premier tome concerne la province de Luxembourg qui compte 140 cavités naturelles. Cette recherche qui intéresse la spéléologie, le tourisme... est également importante pour le recensement des abris anti-atomiques et des possibilités de retraite lors des activités de guérilla. De tels inventaires ont été réalisés dans plusieurs pays et les renseignements peuvent être utilisés par les Forces Spéciales.

Edition de la Commission des Publications de la Société Spéléologique de Wallonie - Liège, 17 pp - 50 F - C.C.P. 6596.69 de la Société Spéléologique de Wallonie à Liège.

H. & R. WILLEMS

24, RUE DE PRESSEUX

LIBRAMONT

Téléphone (061) 225.66

GRAVURES DECORATIVES
SUR SCHISTES — MARBRES — GRES — BOIS

PLAQUES SOUVENIR ET COMMEMORATIVES

REALISATEURS DE LA STELE « CHASSEURS
ARDENNAIS » DU MONUMENT DE VINKT

Fabrication de tous
MOBILIERS métalliques
 DE BUREAU et DE CUISINE
STANDARD et "sur mesure"

★ TOLES
 BLANCHES
 DE 1^{re} QUALITE

★ EMAILLES
 AU FOUR

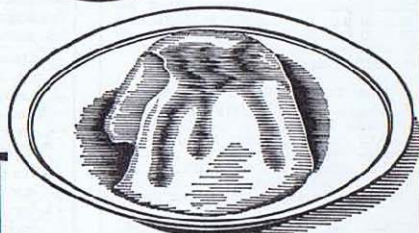
De l'usine au client
 sans intermédiaire !

~~3.250 F~~
2.450 F.
 Prix départ usine Binche



ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62
 13, rue Guimard, Brux. 4
 ★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE ★

Flan SUCRÉ-GESUIKERD



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
 2 DOSES

Imprimerie et Publicité
du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS
 TOUTES EDITIONS
 TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
 EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
 CADEAUX ET OBJETS D'ART